



LA MÉTÉO: PASSAGES NUAGEUX, VENTS MODÉRÉS.
MINIMUM: 10°, MAXIMUM: 22°.
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT. DÉTAILS PAGE A 2



35cents

Hors de la zone métropolitaine: 45 cents
Ailleurs au Québec: 50 cents, Îles de La Madeleine: 90 cents

Sérieux déficit en vue à la STCUM

IL POURRAIT EXCÉDER DE \$15 MILLIONS LES \$91,8 MILLIONS PRÉVUS

En raison de dépenses qu'elle n'avait pas prévues, la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (c'est le nouveau nom de la STCUM depuis juin) pourrait se retrouver, à la fin de 1985, avec un déficit plus élevé que celui qu'elle prévoyait et connaître ainsi certaines difficultés financières.

LA PRESSE a appris en effet que le comité de direction de la STCUM a décidé tout récemment de recourir à divers

ses mesures provisoires — dont le gel complet des embauches — pour permettre à la société de terminer l'exercice en cours sans excéder le déficit prévu de \$91,8 millions, déficit qui doit être assumé par les municipalités de la CUM, mais dont une partie peut être refilée aux usagers.

Ces mesures provisoires ne doivent pas avoir pour effet cependant de couper les services de base à la clientèle régulière du transport en commun, affirmait hier Claude Marier, du service de relations publiques de la STCUM. Les syndicats — commis, préposés à

l'entretien, chauffeurs — ne sont pas du même avis et craignent, au contraire, une diminution de service.

M. Marier, tout en reconnaissant que la STCUM, à cause de dépenses non prévues, connaît actuellement une situation financière difficile, a refusé de confirmer qu'à moins d'un contrôle très strict des dépenses, le déficit pour 1985 pourrait excéder de \$15 millions les prévisions. LA PRESSE a obtenu ce chiffre d'autres sources.

Il a par contre reconnu que « si la tendance actuelle continue, on pourrait se retrouver avec un sérieux déficit ».

C'est devant la menace d'une telle éventualité que le comité de direction de la STCUM a décidé, la semaine dernière, de prendre le taureau par les cornes et d'instaurer un train de mesures provisoires, dont le gel de l'embauche, un meilleur contrôle du temps supplémentaire et le gel de tout contrat extérieur de fournitures sauf dans les cas urgents. On limitera les dépenses à l'essentiel.

M. Marier note cependant un point encourageant: l'achalandage, qui avait diminué pendant les premiers mois de l'année, reprend rapidement depuis et

serait même plus important qu'à la même période l'an dernier. Il espère qu'avec ces mesures et une augmentation de l'achalandage, la situation s'équilibrera d'ici à la fin de l'année.

Nouvelles contraintes

Cette situation financière difficile est due au fait que la STCUM doit assumer cette année certaines dépenses plus importantes que celles prévues et d'autres qu'elle n'avait pas comptabilisées, son budget étant préparé un an à l'avance.

Les nouvelles contraintes financières

voir STCUM en A 2

UN SEUL NOUVEAU VENU AU CABINET Mulroney déplace neuf ministres junior

□ SUZANNE BLAIS-GRENIER DEVIENT MINISTRE D'ÉTAT
□ BENOÎT BOUCHARD ET MICHEL CÔTÉ SONT PROMUS

OTTAWA — Le premier ministre Brian Mulroney a déplacé hier neuf ministres junior au sein de son cabinet et a nommé un seul nouveau ministre, soit Stewart McInnes, comme responsable des Approvisionnements et Services.



ciété des Postes et accède au comité des priorités tout en conservant le ministère de la Consommation et des Corporations; et Perrin Beatty qui devient le nouveau Solliciteur général.

Les autres changements mettent en cause Harvie Andre qui sera le ministre associé à la Défense, ce qui permettra de soulager Erik Nielsen dans sa tâche; Tom MacMillan prend le ministère de l'Environnement Otto Jelinek s'occupera du Multiculturalisme en plus du Sport amateur, et Jack Murta passe au Tourisme.

Le remaniement annoncé hier touche le quart des ministres du cabinet. Devant les journalistes, M. Mulroney a expliqué son geste en disant: « Certains ajustements devaient être faits. » Le premier ministre a de plus indiqué qu'il n'y aurait pas de changements avant l'an prochain dans les ministères majeurs.

Avec la mutation de Suzanne Blais-Grenier, la région de Montréal n'est représentée au cabinet

MAURICE JANNARD de notre bureau d'Ottawa

Le premier remaniement de Brian Mulroney n'affecte pas l'orientation fondamentale du gouvernement conservateur. Aucun ministre n'est rejeté sur les banquettes arrière comme simple député.

Toutefois, les grands perdants sont:

- Suzanne Blais-Grenier, qui quitte l'Environnement pour devenir ministre d'État aux Transports, et dont la démission réduit davantage le poids politique de la région montréalaise dans le cabinet;
- Elmer Mackay qui se voit muté au Revenu national après un séjour controversé comme Solliciteur général;

Benoît Bouchard, promu au Secrétariat d'État.

■ et, Walter McLean qui devient ministre d'État à l'Immigration et à la Condition féminine.

Trois ministres sont promus: Benoît Bouchard obtient le Secrétariat d'État; Michel Côté reçoit la responsabilité de la So-

voir MINISTRES en A 2



Jane Fonda, vedette de Agnes of God, est arrivée à Montréal hier soir.

Jane Fonda ouvre le bal

Ouverture ce soir du neuvième Festival des films du monde. Jane Fonda, vedette de Agnes of God, présente ce soir à la salle Maisonneuve de la Place des Arts, est arrivée hier, accompagnée du réalisateur du film, Norman Jewison. Et de Meg Tilly qui joue aussi dans Agnes of God. On attendait Anne Bancroft. Elle ne viendra pas.

SERGE DUSSAULT

Suzanne Lévesque animera la soirée d'ouverture. Soirée où l'on verra, notamment, le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Clément Richard, et l'ancien premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau.

Enorme, ce festival: 200 longs métrages, dont dix-neuf en compétition pour le Grand prix des Amériques.

voir FONDA en A 2

L'horaire du Festival

page B 2

AUJOURD'HUI

• **ACUPUNCTURE**
S'il n'en tient qu'au ministre Chevrette, le gouvernement ne suspendra pas l'application de la nouvelle réglementation sur l'acupuncture, malgré les pressions.
page A 5

• **POLICE**
Le service de police de la CUM établira son futur quartier général dans l'actuel immeuble des assureurs Les Coopérants, dont l'aménagement coûtera au moins \$15 millions.
page A 3

• **LA RENTRÉE**
La différence entre la tenue débridée des vacances et celle de la rentrée se fait maintenant subtile.
page C 1

• **MARINADES**
En fin d'été, qui peut résister aux parfums des pommes, poires, tomates, poivrons et fruits qu'on fait mijoter dans le vinaigre et le sucre?
cahier Z

Miller laisse la direction du PC ontarien

d'après CP

TORONTO — L'homme qui a conduit le Parti progressiste-conservateur ontarien à la défaite après 42 ans de pouvoir, abandonnera le leadership de ce parti.

Visiblement humilié par la défaite de son parti aux dernières élections générales, Frank Miller a annoncé hier qu'il abandonnera la direction de cette formation politique.

M. Miller, qui avait succédé à William Davis, en qualité de premier ministre de l'Ontario, en février, et qui avait cédé 20 sièges à l'Assemblée législative ainsi que la majorité, au scrutin du 2 mai suivant, a fait savoir que le président du parti, David McFadden, lui a demandé de convoquer un congrès au leadership pour la fin octobre ou le début novembre.

Le chef conservateur, affable à son habitude et échangeant de nombreuses blagues avec son entourage, a révélé aux nombreux journalistes réunis à Queen's Park qu'il avait pris la décision de s'écarter lundi soir, après avoir conclu qu'il lui était personnellement impossible de défier le gouvernement du premier ministre David Peterson lors des prochaines élections générales.

M. Miller, 54 ans, craint également que son parti, dont l'unité fut rudement mise à l'épreuve lors de la dernière campagne au leadership, pourrait être encore plus déchiré par les campagnes officieuses que pourraient lancer les aspirants à sa succession, advenant qu'il décide de s'accrocher à la tête des tories ontariens.

« C'est sans regret, je vous l'assure, que j'ai pris cette décision », de dire M. Miller

qui, lors de cette conférence de presse, était accompagné de sa femme, Ann, qui est demeurée stoïque tout au long de l'échange de questions et réponses. « J'aurais toutefois voulu faire beaucoup plus pour mon parti et ma province », a-t-il dit.

L'éphémère premier ministre ontarien du printemps dernier, qui avait formé un gouvernement minoritaire qui fut rapidement défait par une alliance entre libéraux et néo-démocrates en juin et qui annonçait la démission de son gouvernement une semaine plus tard, a fait savoir qu'il poursuivra une tournée de sa province pour y reconstruire les assises de son parti, du moins jusqu'à ce que son successeur soit choisi.

Il continuera également de siéger en qualité de député de Muskoka, circonscription

qu'il représente depuis 1971, du moins jusqu'au prochain scrutin provincial.

Visiblement détendu, M. Miller a de nouveau assumé « l'entière responsabilité de la défaite du gouvernement conservateur », la première depuis 1943, et a conclu que « la façon la plus rapide pour mon parti de revitaliser ses forces est de convoquer un congrès au leadership qui devra avoir lieu aussitôt que possible ».

Le premier ministre Peterson, qui assiste actuellement à une conférence des premiers ministres canadiens à St-John's Terre-Neuve, s'est dit surpris par la décision de M. Miller. « Il a, de toute évidence, été la victime des pressions qui sont exercées sur lui et il a dû prendre une décision très difficile. »

Enfin, le premier ministre Peterson, voir MILLER en A 2

Le dirigeant sikh modéré Longowal assassiné par quatre extrémistes

d'après AFP, AP et Reuter

NEW DELHI — Le dirigeant sikh modéré Harchand Singh Longowal, chef du Parti Akali Dal, a succombé hier aux blessures par balles reçues quelques heures plus tôt dans un attentat dans l'État du Punjab au nord de l'Inde.

Le dirigeant sikh, âgé de 53 ans, a été atteint de plusieurs balles de revolver tirées à deux reprises par quatre extrémistes dans le village de Shivpura à 120 km de la capitale du Punjab, Chandigarh.

Un supporter de M. Longowal a été tué sur le coup au moment où les agresseurs ont surgi de la foule et ont fait feu sur le leader modéré. Trois autres personnes ont été blessées dans la fusillade. Atteint à la hauteur de l'estomac et saignant abondamment, M. Longowal a immédiatement été conduit à l'hôpital de Sangrur, à 30 km de là, où il a succombé à ses blessures.

M. Longowal venait de signer le 24 juillet avec le premier ministre indien Rajiv Gandhi un accord qui devait mettre fin à

six ans de troubles au Punjab. Les sikhs, qui sont 14 millions et majoritaires dans cet État du nord de l'Inde, réclamaient une plus grande autonomie religieuse et politique et la création du « Khalistan » indépendant.

L'accord Longowal-Gandhi reconnaissait un certain degré d'autonomie aux sikhs et apparaissait comme une victoire à la fois pour M. Longowal et Gandhi. Certains dirigeants sikhs extrémistes avaient violemment critiqué l'accord. En tant que chef modéré de la communauté

sikh, M. Longowal s'était ainsi aliéné les extrémistes aussi bien au sein de son parti, l'Akali Dal, qu'en dehors de ses rangs.

Deux des auteurs de l'attentat auraient été identifiés par la police. Il s'agit de Malvinder Singh — qui a été blessé par les gardes du corps de M. Longowal — et de Gian Singh. Ces deux hommes sont tous deux originaires de la localité de Ludhiana (Punjab). Selon la police, il semble que les gardes du corps de M. Longowal

voir SIKH en A 2

SOMMAIRE

Annonces classées D 4, F 1 à F 8, G 2
Arts et spectacles B 1 à B 3, B 6 à B 8
— Horaires D 9
Bridge E 10
Carrières et professions C 2 à C 5
Décès, naissances, etc. G 3
Économie D 1 à D 8
Êtes-vous observateur? F 6
FEUILLETON F 3
Horoscope F 2
Le monde G 1, G 6
Mots croisés F 4
« Mot mystère » F 5
Télévision B 1
Vivre aujourd'hui
— Alimentation cahier Z
— Consommation E 1 à E 2

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées 10, 11
Mots croisés 14

CHALEUR GARANTIE

OU ARGENT REMIS

NOËL 85 en HAÏTI 526\$

INCLUANT: avion, hôtel et transfert À PARTIR DE

Consultez notre brochure disponible à votre agence de voyages à compter du 26 août.

HAÏTI TOURS

* Méfiez-vous du froid qui survient en décembre, janvier et février dans quelques îles et autres pays du Sud. En Haïti, la chaleur vous est garantie ou, si le froid vous empêche de vous baigner dans la mer, vous obtiendrez le remboursement intégral de votre forfait.

MILLER

SUITE DE LA PAGE A 1

malgré un récent sondage indiquant qu'il formerait un gouvernement majoritaire advenant qu'il convoque un scrutin général en cette période-ci, a laissé entendre qu'il n'entend pas capitaliser sur le désarroi qui pourrait miner les rangs toriens à la suite de cette démission pour lancer un appel à l'électorat.

Le leader du NPD ontarien, Bob Rae, qui assistait hier aux funérailles de parents tués dans une tragédie routière durant le dernier week-end, n'a pu être rejoint par les journalistes.

Qui lui succédera ?

Moins d'une heure après l'annonce du retrait de M. Miller, les rumeurs circulaient déjà sur l'identité de son éventuel successeur.

Tout indique que le principal candidat sera cette fois-ci Larry Grossman, un avocat de 41 ans

de Toronto qui a détenu divers portefeuilles importants sous les administrations Davis et Miller et qui s'était classé en deuxième place au dernier congrès au leadership.

Il pourrait rencontrer une forte opposition de l'ex-ministre des Affaires municipales Dennis Timbrell, qui avait également fait bonne figure au congrès. Quant à l'ex-avocat général Roy McMurtry, il serait très surprenant qu'il abandonne son poste de Haut-Commissaire du Canada à Londres pour briguer les suffrages.

Deux ex-ministres, Alan Pope et Andy Brandt, qu'on avait jugé des candidats possibles à ce poste, en janvier, avaient alors décliné les pressions de leurs partisans mais pourraient bien décider de se lancer dans la course, cette fois-ci.

NOUVEAU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Bouchard espère éviter les querelles avec Québec

■ OTTAWA — Promu hier au rang de Secrétaire d'État, le ministre Benoît Bouchard compte profiter de ses nouvelles fonctions pour tenter d'atténuer les

responsabilité davantage axée sur l'économie.

Responsable désormais d'un budget de \$3 milliards, M. Bouchard sera chargé de l'application de la loi sur les langues officielles et de l'octroi des subventions pour l'enseignement post-secondaire.

Ce dernier sujet a souvent soulevé la méfiance du Québec puisque l'éducation est de compétence provinciale.

Il se sent bien préparé pour s'occuper de ce dossier, compte tenu de son expérience. Avant d'être élu député, il a fait carrière dans l'enseignement et a été, notamment, directeur du cégep de Saint-Félicien durant cinq ans. Une autre de ses priorités au

Secrétariat d'État sera de faire avancer la cause des francophones hors Québec.

Encore ici, il espère le faire dans son style personnel: en négociant davantage et en tentant d'éviter les conflits. «Je suis moins un partisan du recours aux lois et des contestations devant la Cour suprême», a dit le ministre.

Reconnu comme nationaliste québécois avant son entrée sur la scène fédérale, M. Bouchard affirme maintenant: «Je suis bien dans ma peau de Canadien.»

Il souligne aussi que le nationalisme québécois est plus serein, moins frustré et moins agressif qu'auparavant. «Je pense que le nationalisme québécois peut être un atout pour le Canada.»

MAURICE JANNARD de notre bureau d'Ottawa

tensions auxquelles son ministère a été associé, dans le passé, avec les provinces. «Inévitablement, mon travail sera plus politique», a déclaré à LA PRESSE M. Bouchard, faisant allusion aux contentieux passés avec le Québec.

Confirmé de nouveau par le premier ministre Mulroney comme étoile montante dans le cabinet, M. Bouchard occupait jusqu'à hier le poste de ministre d'État aux Transports, une res-

Le cabinet fédéral remanié

■ OTTAWA (PC) — Voici la liste complète des membres du cabinet fédéral, par ordre de préséance, à la suite du remaniement ministériel d'hier:

Brian Mulroney, premier ministre.

George Hees, Anciens combattants.

Duff Roblin, leader ministériel au Sénat.

Joe Clark, Affaires extérieures.

Flora MacDonald, Emploi et Immigration.

Erik Nielsen, vice-premier ministre et Défense.

John Crosbie, Justice.

Roch LaSalle, Travaux publics.

Don Mazankowski, Transports.

Elmer MacKay, Revenu national.

Jake Epp, Santé et Bien-être.

John Fraser, Pêche et Océans.

Sinclair Stevens, Expansion industrielle et régionale.

John Wise, Agriculture.

Ray Hnatyshyn, président du Conseil privé et leader ministériel aux Communes.

David Crombie, Affaires indiennes et du Nord canadien.

Robert de Cotret, président du Conseil du Trésor.

Perrin Beatty, Solliciteur général.

Michael Wilson, Finances.

Jack Murta, ministre d'État au Tourisme.

Harvie Andre, ministre associé de la Défense.

Otto Jelinek, Condition physique et Sport amateur.

Tom Siddon, Sciences et Technologie.

Charles Mayer, Commission canadienne du blé.

Bill McKnight, Travail.

Walter McLean, ministre d'État à l'Immigration.

Tom McMillan, Environnement.

Pat Carney, Énergie.

André Bissonnette, Petites entreprises.

Suzanne Blais-Grenier, ministre d'État aux Transports.

Benoît Bouchard, Secrétaire d'État.

Andrée Champagne, Jeunesse.

Michel Côté, Consommation et Corporations.

James Kelleher, Commerce international.

Bob Layton, Mines.

Marcel Masse, Communications.

Barbara McDougall, ministre d'État aux Finances.

Gerald Merrithew, Forêts.

Monique Vézina, Relations extérieures.

Stewart McInnes, Approvisionnements et Services.

FONDA

SUITE DE LA PAGE A 1

Le jury est présidé par le cinéaste tchèque Ivan Passer, et composé de la comédienne Louise Marleau, du journaliste et écrivain espagnol Pedro Crespo, du cinéaste soviétique Nikolai Goubenko, de l'acteur japonais Toshiro Mifune, du cinéaste français Jean-Charles Tacchella et du cinéaste suédois Bo Widerberg. Tous arrivés depuis hier à Montréal.

Outre la compétition, le Festival comprend cette année une section hors concours (52 longs métrages), une section Cinéma d'Amérique latine (20 longs et cinq courts métrages), un hommage au cinéma hongrois d'aujourd'hui (neuf films), et une énorme section appelée Cinéma d'aujourd'hui et de demain. Section qui comprend 99 longs et 22 courts métrages.

Comment va la vente des billets ?

À merveille, répond David Novek, chargé de la publicité du Festival. «Il y a déjà quelques salles complètement vendues pour un certain nombre de films.»

Le prix des billets, rappelons-le, est fixé à \$5. On peut aussi se procurer un laissez-passer de \$100 permettant d'assister à toutes les projections de 9 h à 17 h, au Parisien ou à la Place des Arts.

Un livret de \$40, dont il faut échanger les coupons contre des billets de son choix, n'est valable que pour les projections du Parisien.

Livrets, laissez-passer et billets sont en vente au guichet du Parisien.



Elmer MacKay passe du poste de Solliciteur général au ministère du Revenu.



Perrin Beatty fait le contraire: de ministre du Revenu, il devient Solliciteur général.



Suzanne Blais-Grenier n'est plus ministre de l'Environnement mais ministre d'État aux Transports.

MINISTRES

SUITE DE LA PAGE A 1

que par deux ministres d'État, en plus du ministre des Mines, Robert Layton.

Aucun autre député de la région montréalaise n'a été promu au rang ministériel. Les Vincent Della Noce, Édouard Desrosiers et Fernand Jourdenais devront patienter encore.

Le directeur de la Chambre de commerce du district de Montréal, André Vallerand, s'est montré très déçu de la faiblesse politique de la région montréalaise.

«On a manqué une bonne occasion de donner à Montréal une représentation ministérielle équivalente à son poids dans l'ensemble du Canada», a-t-il commenté.

M. Vallerand ne met pas en cause la personnalité des ministres de la région, mais plutôt le poids numérique et l'importance relative des ministères impliqués.

L'organisme montréalais a l'intention de transmettre officiellement au gouvernement ses critiques, plus tard à l'automne.

«On avait déploré cette faiblesse après la formation du premier cabinet», a dit M. Vallerand. «On espérait trouver hier plus de muscle pour la région de Montréal.»

Même si elle se dit heureuse de travailler dans un secteur à vocation économique qui est important pour Montréal, Mme Suzanne Blais-Grenier n'a pu cacher sa déception.

«On est toujours un peu déçu d'abandonner certaines responsabilités», a-t-elle affirmé aux journalistes. «L'Environnement était un bébé personnel, mais il

faut s'habituer à cela en politique.»

Par contre, les promotions de Benoît Bouchard et de Michel Côté renforcent la représentation québécoise dans le cabinet et s'expliquent par le dernier sondage de la maison Gallup qui a montré que les libéraux devaient maintenant les conservateurs au Québec.

Le même souci d'équilibre régional a joué pour l'Atlantique, où le parti au pouvoir perd du terrain dans la faveur populaire. La recrue Stewart McInnes, député de Halifax, accède au cabinet, et Tom MacMillan, de l'Île-du-Prince-Édouard, reçoit de plus grandes responsabilités.

Avec le Revenu national, Elmer Mackay obtient un ministère moins important. Ami personnel de Brian Mulroney, il accède par contre au comité des priorités, le groupe restreint de ministres exerçant réellement le pouvoir.

STCUM

SUITE DE LA PAGE A 1

son notamment la nouvelle taxe provinciale de 9 p. cent sur toutes les assurances, une augmentation de la taxe sur l'essence prévue par le gouvernement fédéral en septembre et suivie automatiquement de la «taxe ascenseur» du Québec, une augmentation de la cotisation patronale à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, ainsi que la réduction progressive du temps de travail (une demi-heure, en deux temps) obtenue par les chauffeurs dans leur nouveau contrat de travail. Cette réduction nécessite l'embauche de 260 nouveaux chauffeurs, selon M. Marier.

La STCUM compte présentement 8 000 employés, dont 4 000 chauffeurs et opérateurs de métro, et 2 100 personnes affectées à l'entretien.

Le financement

Le financement du transport en commun provient de trois sources: les usagers, le gouvernement du Québec (qui entend réduire sa participation au cours des prochaines années) et les municipalités de la CUM.

En 1985, les coûts d'exploitation prévus sont de \$463,7 millions. La STCUM prévoit recevoir \$198,8 millions en revenus d'exploitation, \$159,1 millions en

subventions gouvernementales, \$14 millions en revenus reportés (une économie faite en 1984 et qui n'a pas été remise aux municipalités) et \$91,8 millions de la CUM pour couvrir le déficit.

Ces chiffres proviennent d'un document préparé par la STCUM en juin dernier (le Profil financier du transport en commun, période 1986-1990), et qui sera présenté au conseil de la CUM cet après-midi. Ce document traite notamment de l'évaluation des coûts de fonctionnement de la STCUM à court et moyen terme et d'une politique tarifaire pour y faire face. Une autre réunion de la CUM, le 17 septembre, doit porter sur le financement de la STCUM et ses perspectives pour les cinq prochaines années.

Les syndicats

Les représentants de trois syndicats rejoints hier ont exprimé certaines craintes devant les mesures provisoires, surtout le gel de l'embauche.

Ghislain Girard, président du syndicat de l'entretien (CSN), s'inquiète des effets de cette mesure sur la productivité. Il demandera à la STCUM de préciser ce qu'elle entend par «gel» de l'embauche. Il note que le nombre d'employés à l'entretien n'a pas augmenté depuis un certain nombre d'années, malgré l'augmentation du nombre de

stations de métro. La qualité du travail effectué s'en ressent. Dans certains garages, le personnel n'arrive pas à accomplir tout le travail.

Claude Robert, du syndicat des 200 commis, affilié au Syndicat canadien de la fonction publique, est d'avis que si cette mesure touche le transport adapté, la clientèle (les handicapés) en ressentira les effets dès septembre. Les commis sont responsables des horaires et réservations du transport adapté.

Jim Flynn, président du syndicat des chauffeurs (SCFP également), pense qu'un gel ne peut qu'affecter le service puisqu'il y manque déjà environ 150 chauffeurs. L'ouverture de la ligne de métro no 5, en janvier, entraînera un manque additionnel de 150 personnes. Ce sont des chauffeurs d'autobus qui combleront les postes d'opérateurs de métro requis pour la nouvelle ligne.

Le syndicat des chauffeurs est aussi touché par le contrôle plus serré du temps supplémentaire. M. Flynn explique qu'actuellement, à cause du manque de personnel, c'est le recours au temps supplémentaire qui assure le service, même en période estivale, alors que le service est réduit. «Qu'arrivera-t-il en septembre, alors que le service reprendra son rythme normal?», demande-t-il.

SIKH

SUITE DE LA PAGE A 1

se sont comparé de ces deux agresseurs alors que les deux autres prenaient la fuite dans une voiture. La police a lancé une vaste chasse à l'homme pour les retrouver.

Quelques heures plus tôt, des inconnus avaient tué, également au Punjab, un dirigeant du Parti du Congrès (I) du premier ministre Rajiv Gandhi, M. Dev Dutt Khullar âgé de 62 ans. Le fils de M. Khullar avait d'ailleurs été assassiné en juin 1984 juste avant l'assaut du Temple d'Or d'Amritsar, lieu sacré des sikhs, par l'armée indienne.

Les attentats contre MM. Longowal et D. D. Khullar, dirigeant du Parti du Congrès, menacent sérieusement l'accord de paix conclu entre M. Longowal et M. Gandhi pour mettre un terme à la sanglante campagne sépara-

tiste des sikhs au Punjab qui a fait quelque 5 000 victimes au cours des trois dernières années.

Vingt-quatre heures plus tôt, l'Akali Dal avait annoncé qu'il se présenterait aux élections qui se dérouleront le 22 septembre dans l'État du Punjab. Selon l'agence Press Trust of India (PTI), la décision a été prise lors d'une réunion des dirigeants du parti à Longowal dont est originaire M. Harchand Singh Longowal.

Les élections du 22 septembre au Punjab portent sur le renouvellement des 117 sièges de l'assemblée de l'État et désigneront 13 représentants au parlement national. Les premières en cinq ans, elles mettront fin à près de deux ans de gouvernement présidentiel ou direct imposé par New Delhi.

Né au centre du Punjab à Longowal dont il a ajouté le nom à son patronyme, M. Longowal est

originaire d'une famille de paysans. Il a toujours mené une vie monacale. Célibataire, la religion constituait son principal centre d'intérêt. Il devint rapidement un prêtre qualifié et un expert des écritures sikhs, ce qui lui valut d'être déclaré «sant» (saint), le plus haut titre religieux sikh.

Le cabinet du premier ministre Gandhi a eu une réunion spéciale hier et a adopté une résolution condamnant l'assassinat du leader sikh. La résolution affirme que cet acte «démontre que le terrorisme ne peut être conlité à un retour à la paix et à la normalité au Punjab».

Le premier ministre Gandhi a pour sa part commenté cet acte de violence en disant que «des forces anti-nationales étaient à l'oeuvre pour empêcher toute réconciliation au Punjab» et que l'Inde devait «combattre ces forces dans l'unité».

FLORE D'ICI
avec Florian Bernard

PENSTÉMON

— 41 —

Ressemblant à de petites orchidées ou encore à des iris, les penstémons portent aussi le nom de langues barbes ou de trompettes soufflées. C'est une plante qui mériterait d'être cultivée dans les jardins d'ornement à cause de la délicatesse de ses fleurs et de la beauté de son port.



Les penstémons ont de grandes fleurs tubulaires, purpurines, blanches, violettes avec tous les demi-tons, réparties horizontalement sur une longue tige solide. On compte une certaine d'espèces de penstémons, toutes nord-américaines, dont deux seulement au Québec.

La penstémon hirsute ou penstémon chevelue possède une tige duveteuse et des feuilles denticulées. Sa floraison printanière est pourpre et mauve, à gorges barbes comme des iris. C'est une plante confinée à l'ouest du Québec et aux rivages de la rivière Outaouais.

La penstémon digitale est originaire du sud-est américain. Elle s'est échappée des cultures pour se naturaliser dans certains coins du Québec. Elle a envahi des champs de culture où elle est devenue nuisible aux plantes de fourrage à cause de sa rapidité à s'étendre.

Votre pelouse aujourd'hui

À la suite du concours lancé par l'AQTE, pour le choix d'une mascotte, d'un logo, ou d'un thème, dans le cadre de notre campagne d'économie d'eau potable 1986, deux propositions ont été retenues. D'abord, celle de Jacques Goldstyn, de Montréal, et en second lieu celle de Johanne Renaud, de Longueuil. Les deux gagnants se méritent respectivement une bicyclette et un sonambule. Merci à tous ceux qui ont participé à ce concours.

ADRESSES	ADRESSES		ADRESSES		
	PAIRES	IMPAIRS	PAIRES	IMPAIRS	
Acton-Vale	NR	NR	Mont-Si-Hilaire	X	NR
Beloil	X	NR	Otterburn Park	X	NR
Candiac	X	NR	Pointe-Calumet	NR	NR
Châteauguay	X	NR	Sorel	X	NR
Cowansville	NR	NR	St-Basile-le-Grand	X	NR
Deux-Montagnes	X	NR	St-Constant	X	NR
Farnham	NR	NR	St-Eustache	X	NR
Granby	X	NR	St-Jean-Baptiste	NR	NR
Grande-Île	NR	NR	St-Louis-de-Terrebonne	X	X
Joliette	NR	NR	St-Mathias	NR	X
Lachenaie	X	X	St-Agathe-des-Monts	NR	NR
La Prairie	X	NR	St-Anne-de-Bellevue	NR	NR
Laval	NR	NR	St-Catherine	X	NR
LeGardeur	X	NR	St-Madeleine	X	NR
Longueuil	X	X	St-Marthe-sur-le-Lac	NR	NR
Mascouche	X	X	St-Thérèse	NR	X
McMasterville	X	NR	Terrebonne	X	X
Mirabel	X	NR	Vaudreuil	NR	X
Montréal-Est	NR	NR	Ville de l'Île-Perrot	NR	X

LEGENDE: X — Interdit par le règlement municipal
NR — Arrosage non recommandé car humidité suffisante dans le sol
1 — Arrosage de 1h recommandé
2 — Arrosage de 2h recommandé

Ces recommandations quotidiennes d'arrosage des pelouses sont publiées en collaboration avec l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE). Établies à partir d'un calcul mathématique éprouvé, elles tiennent compte du volume d'eau nécessaire pour une croissance maximale de votre pelouse et de la capacité du sol à conserver l'humidité.

Ces recommandations sont valables s'il n'y a pas eu d'entre-temps. Une interdiction signifie qu'une municipalité défend d'arroser. Enfin, tenez compte des heures permises pour l'arrosage dans le règlement de votre municipalité.

La Quotidienne
à trois chiffres **470** à quatre chiffres **5467**
Tirage d'hier

LA MÉTÉO
Mercredi, 21 août 1985
AUJOURD'HUI: Min.: 11° Max.: 21°
ENSOLEILLÉ, PASS. NUAGEUX, VENTS MODÉRÉS.
DEMAIN: PEU DE CHANGEMENT

Québec	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	9	15	Nuo. pos. av.
Outaouais	11	21	Nuo. pos. av.
Laurentides	9	17	Nuo. pos. av.
Cantons de l'Est	11	19	Ciel var.
Mauricie	11	21	Nuo. pos. av.
Québec	11	21	Nuo. pos. av.
Lac-Saint-Jean	9	17	Nuo. égale.
Timonvik	11	19	Ciel var.
Gaspésie	11	19	Ciel var.
Bas-Caraïbe	11	19	Ciel var.
Sép't-Îles	11	19	Ciel var.

États-Unis	Min.	Max.	Min.	Max.	
Boston	17	19	N.-Orléans	23	33
Buffalo	14	24	Pittsburgh	17	27
Chicago	13	22	S. Francisco	14	20
Miami	29	33	Washington	21	30
New York	22	25	Dallas	26	40

les capitales	Min.	Max.	Min.	Max.	
Amsterdam	14	20	Madrid	19	35
Athènes	22	38	Moscou	17	29
Berlin	21	32	Mexico	11	25
Briselles	11	21	Oslo	15	18
Buenos Aires	10	16	Rome	17	32
Copenhague	14	17	Seoul	25	33
Genève	14	30	Stockholm	13	20
Hong Kong	27	31	Tokyo	24	28
Le Caire	22	34	Trinidad	27	32
Lisbonne	17	29	Vienne	12	22
Londres	14	20			

Canada	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	9	18	
Edmonton	11	21	
Regina	10	21	
Winnipeg	6	17	
Toronto	7	23	
Fredericton	5	24	
Halifax	12	19	
Charlottetown	9	24	
Saint-Jean	8	22	

Le quartier général de la police de la CUM dans l'immeuble des Coopérants

Le service de police de la Communauté urbaine de Montréal a finalement arrêté son choix sur l'immeuble de la compagnie d'assurances Les Coopérants, rue Saint-Antoine, pour y loger son futur quartier général. Depuis l'échec de la transformation de l'ancien immeuble de la Banque de Montréal, rue Saint-Jacques, il y a deux ans, la direction de la police et celle de la Communauté urbaine de Montréal cherchaient activement un immeuble situé dans le centre-ville.

FLORIAN BERNARD

Même si le dossier de la transformation de l'immeuble des Coopérants n'est pas encore très avancé, le comité exécutif de la CUM a déjà accordé trois contrats à autant de firmes spécialisées dans le but de préparer des études d'ingénierie, d'architecture, d'électricité et de réaménagement de l'édifice de la rue Saint-Antoine.

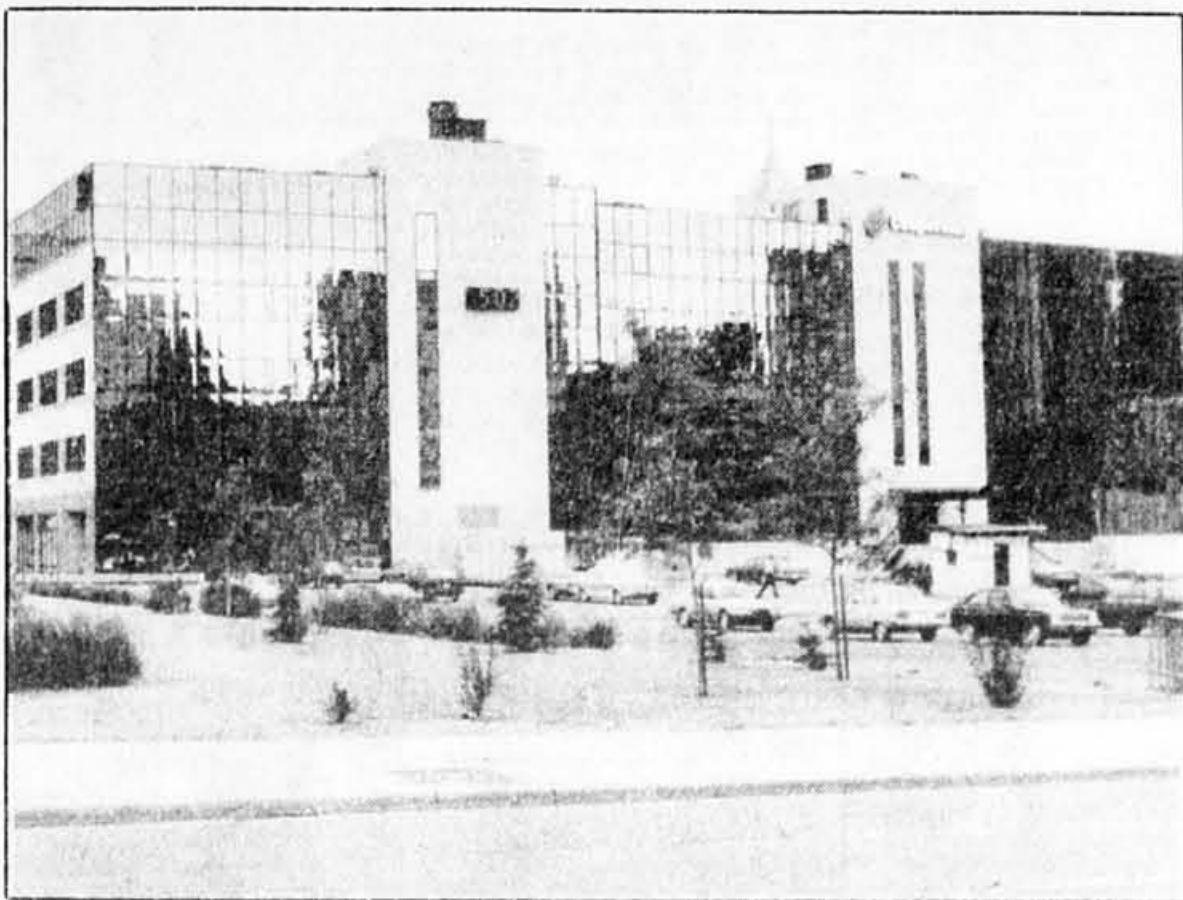
La firme Dupras, Ledoux et Associés a notamment été chargée d'une étude des coûts relatifs à l'aménagement du nouveau quartier général. Une première estimation fixe à environ \$15 millions le coût des travaux de transformation de l'immeuble en fonc-

tion des besoins de la police. Quant au coût d'achat — ou de location à long terme — de l'immeuble, aucun chiffre n'a encore été divulgué. Hier, aux bureaux de la CUM, on a confirmé que des négociations sont en cours et que le dossier n'est pas complété.

La CUM a également retenu les services d'architectes, la firme JPL, et ceux d'un groupe d'ingénieurs, la firme des experts-conseils RDO, qui devront soumettre un premier rapport vers le 15 septembre concernant la transformation de l'immeuble des Coopérants.

Hypothétiquement, les travaux devraient débuter le printemps prochain et la police pourrait occuper son nouveau quartier général vers le 1er janvier 1987. Mais il faudra surmonter un sérieux problème de stationnement. Le parc actuel de stationnement de l'immeuble des Coopérants n'est pas suffisamment grand pour satisfaire aux besoins de la police. La CUM étudie actuellement un projet de stationnement étage, sous terre.

L'immeuble qu'occupe actuellement la police de la CUM, rue Gosford, est la propriété de la ville de Montréal qui entend le récupérer pour y loger ses propres services administratifs.



C'est dans l'immeuble de la compagnie d'assurances Les Coopérants, rue Saint-Antoine, que la police de la CUM logera son futur quartier général. photo René Picard, LA PRESSE

ROCK-Forest

Le détective Roger Dion a eu peur et a fait feu

SHERBROOKE - Le policier de tapis Serge Beaudoin est mort dans son lit, le 23 décembre 1983, parce qu'il a bougé au moment où les policiers faisaient irruption dans sa chambre.

ANDRÉ PÉPIN

Le détective Roger Dion, de la police de Sherbrooke, a affirmé, hier, devant la Commission de police, qu'il avait eu peur de se faire tuer en voyant Beaudoin bouger malgré l'interdiction qu'il venait de lui formuler.

« Il se redressait dans son lit. J'ai crié « police », mais il continuait de bouger. J'ai reculé. La porte se refermait sur moi. J'ai tiré », a expliqué le détective.

Le collègue de Roger Dion, le détective André Castonguay, a immédiatement déclenché une rafale de mitraillette dans la porte de l'unité 3 du motel Le Châtillon. Vingt nouveaux projectiles ont traversé la porte. Tous les policiers présents étaient convaincus qu'ils venaient d'abattre les suspects d'un vol et du meurtre d'un agent de la Brink's commis la veille dans un centre commercial de l'endroit.

En reculant de la scène de ce terrible drame, le détective Dion a constaté que la douille du projectile qu'il venait de tirer était demeurée coincée dans son arme. Il ne s'agit pas d'un tenté de tirer de nouveau après s'être retiré de la chambre.

Le détective Dion se souvient que dans le petit corridor du motel Le Châtillon où plusieurs policiers étaient entassés, il a vu la fumée s'échapper du pistolet mitrailleur du détective André Castonguay.

« Qui a tiré? », a demandé le détective Michel Salvail, responsable de l'opération policière. « C'est moi », a répondu Dion qui tentait de libérer la douille qui gênait le mécanisme de son arme.



photothèque LA PRESSE

Roger Dion

Le détective Dion se souvient mal de ce qui s'est passé par la suite. Il a fouillé la chambre et l'automobile de Serge Beaudoin, selon son témoignage. Son collègue Castonguay se souvient l'avoir aidé à dégager la fameuse douille, mais il ne souvient plus s'il l'a remise à quelqu'un par la suite.

Pas d'autorisation pour son arme

Toutes les armes qui ont servi à cette fusillade sont maintenant sous bonne garde à la police de Sherbrooke. Les fusils de calibre .12 que tenaient des gendarmes ont été remis ; le pistolet mitrailleur utilisé par le policier Castonguay et le colt .45, propriété du détective Dion, ne font plus partie de l'arsenal du service, du moins pour la durée de l'enquête de la commission.

Le détective Dion n'a d'ailleurs jamais obtenu l'autorisation de la Gendarmerie Royale du Canada pour porter cette arme. La Sûreté du Québec lui avait cependant accordé un certificat de possession, enregistré à la GRC.

« Mon directeur, M. Maurice Houle, possédait une arme semblable. Il comprenait que je puisse l'utiliser dans l'exercice de mes fonctions », a indiqué le détective.

Un administrateur du motel Le Châtillon a déposé hier devant la commission la poignée, de même que la chaîne de sécurité qui retenait la porte durant la nuit tragique. On ne retrouve plus cependant un chaînon de la chaîne.

L'administrateur, M. Guy Donahue, n'est pas en mesure non plus d'indiquer si les policiers, après l'événement, lui ont remis la clé maîtresse du motel. On se souviendra que cette clé, selon les témoignages entendus précédemment, est disparue de la serrure de la porte entre le moment où Roger Dion a pénétré dans la chambre et la fin de la fusillade.

ENQUÊTE DU CORONER SUR LA TUERIE DES HELL'S ANGELS

La police protège deux personnes, en plus des deux délateurs déjà connus

JOLIETTE — La journée d'hier à l'enquête du coroner sur la mort des six motards de la bande des Hell's Angels a permis d'apprendre que la Sûreté du Québec protégeait deux autres personnes en plus des deux délateurs déjà connus.

RAYMOND GERVAIS

L'agent Louis De Francisco, de la SQ, qui en était à sa sixième journée à la barre des témoins, a en effet admis en réponse à une question d'un des avocats des Hell's, Me Michel Dussault, que la Sûreté gardait deux autres personnes. Il a dit cependant ne pas savoir si elles seraient appelées à témoigner à l'enquête du coroner que préside le juge Jean-B. Falardeau.

Le policier De Francisco a par ailleurs identifié Michel « Jinks » Genest comme étant l'un des deux responsables de la mort de Claude « Coco » Roy.

Me Dussault avait d'abord demandé au témoin si d'autres individus, outre Gerry « Le Chat » Coulombe et Yves « Apache » Trudeau, étaient détenus aux cellules de la SQ situées au quatrième étage de l'édifice du quartier général de la rue Parthenais. La réponse avait été négative. L'avocat avait alors demandé à M. De Francisco si la SQ gardait d'autres personnes ailleurs. Le policier devait alors répondre par un oui.

En début de journée, et à l'instar de son collègue Me Léo-René Maranda qui avait fait une pareille demande au tout début des audiences en faveur d'un de ses clients, Me Dussault a tenté d'obtenir du coroner qu'on enlève les

menottes à son client Richard Rousseau afin que ce dernier puisse prendre des notes. Le juge Falardeau a rejeté la demande en disant que les policiers étaient les mieux placés pour juger de la situation et qu'il n'avait aucunement l'intention, quant à lui, de modifier la procédure.

Collecte d'argent

Au sujet de la fameuse collecte qui a donné lieu à la tuerie du 21 mars au repaire des Hell's à Lennoxville, l'agent De Francisco a dit que la personne qui avait fourni des renseignements à la police avait elle-même assisté à cette collecte à Halifax, à laquelle avaient participé le groupe de motards du « North Chapter » de Laval et celui de Halifax.

L'enquêteur principal au

dossier a aussi révélé que les policiers avaient obtenu des déclarations verbales de personnes qui se trouvaient à l'intérieur du local de Lennoxville lors de la tuerie. Elles ont raconté qu'elles avaient d'abord entendu un coup de feu provenant de l'extérieur et que quelqu'un avait crié : « Les Outlaws! ». Les motards se seraient couchés par terre et c'est dans cette position qu'ils auraient été abattus, sauf Guy-Louis « Chop » Adam qui, lui, aurait été abattu à l'extérieur par Robert « Sneak » Tremblay.

Le policier a cependant déclaré qu'il ne savait pas qui avait tué qui.

Armes à feu saisies

M. De Francisco a admis qu'aucune des armes saisies tant au repaires des Hell's Angels à

Lennoxville qu'à Sorel n'a pu être reliée à la tuerie. « Les armes ont été soumises aux tests de balistique, mais ceux-ci n'ont révélé aucune similitude avec les armes employées lors des meurtres », a-t-il dit.

Rappelons que les armes utilisées par les meurtriers avaient au moins quatre calibres différents : .22, .38, .45 et 9mm.

Finalement, dans une entrevue accordée aux journalistes durant la pose du midi, un des avocats des motards, Me Michel Dussault, a déclaré qu'il n'était pas impossible que plusieurs de ses clients viennent témoigner. « L'enquête n'est pas encore véritablement commencée, mais je ne vois pas pourquoi mes clients refuseraient de témoigner devant le coroner », de dire Me Dussault.

Les 40 membres de la bande étaient présents lors de la tuerie des Hell's

JOLIETTE — La Sûreté du Québec semble posséder un dossier bien étoffé sur la tuerie de Lennoxville. C'est du moins ce qui ressort du témoignage du policier Louis De Francisco, qui affirme posséder plus d'une trentaine de faits obtenus par enquêtes policières, sans l'aide des délateurs Coulombe et Trudeau ou de l'écoute électronique.

L'agent De Francisco répondait à une question de Me Michel Dussault, qui tentait de connaître la preuve que possède la Couronne.

C'est alors que l'agent de la

SQ, se référant à une longue liste, a commencé à énumérer les différents faits que les policiers ont recueillis durant leur enquête. On a ainsi appris que plusieurs témoins, au moment opportun, viendront par exemple expliquer au coroner la collecte d'argent faite par Trudeau et Geoffroy du « North Chapter » de Laval auprès des motards d'Halifax ; le fait que feu Peter Frank Ryan fournissait la drogue aux Hell's de Laval et de Halifax ; le fait que les membres des chapitres de Sorel et de Sherbrooke détestaient ceux de Laval ; le fait que « Sneak » Tremblay ait tiré dans le dos de « Chop » Adam ; le

fait que les 40 membres de la bande de motards étaient présents lors de la tuerie ; le fait que les cadavres des motards aient été jetés dans les eaux du Saint-Laurent, à Saint-Ignace-de-Loyola ; le fait que les motards du chapitre de Sorel aient décidé de percevoir de l'argent des Hell's de Laval pour la drogue ; le fait que les cadavres des motards aient été transportés dans une camionnette bleue.

Le policier De Francisco a donné plusieurs autres exemples de preuves qui pourront toutes être corroborées par des témoins au cours de l'enquête du coroner.

La triste histoire d'un héroïnomanie qui sera accusé d'avoir tué son amie

Une triste histoire que celle de ce jeune père de famille, Benoit Gagnery, 25 ans, héroïnomanie, qui sera accusé aujourd'hui d'avoir tué son amie de 21 ans, en lui administrant une forte dose de cette puissante drogue, afin de la soulager d'un mal de dents, peu après une intervention chirurgicale.

ANDRÉ CÉDILOT

Gagnery, un adepte de l'héroïne depuis deux ans, a admis devant le coroner et sa famille, hier, qu'il ne pouvait plus se passer de ce stupéfiant et qu'il en avait même pris juste avant de témoigner. Incapable de se sortir de ce guépier, il cherche désespérément de l'aide depuis le terrible drame qui l'a laissé seul avec une fillette de 3 ans.

En pleurant, il a raconté qu'Anne-Marie D'Amour, qu'il se proposait d'épouser, était morte le 23 juillet à son domicile de l'Île des Soeurs, après qu'elle lui eut demandé une injection d'héroïne pour apaiser sa douleur. Elle venait alors de subir une anesthésie à l'hôpital de Verdun, où elle s'était fait extraire quatre dents de sagesse.

Pourquoi lui avoir injecté de



Benoit Gagnery

l'héroïne, puisque vous aviez en main une prescription du chirurgien-dentiste pour obtenir des médicaments qui auraient pu la calmer sans problème? », insiste alors l'avocat du ministère public, Me Yves Berthiaume.

« Anne-Marie était somnolente. Elle voulait se rendre chez sa mère, mais c'était l'heure de

pointe. Nous sommes donc allés chez moi. On se serait probablement arrêté dans une pharmacie plus tard, mais je n'en suis pas certain, car elle détestait les médicaments... », répond le témoin, mal à l'aise.

Si l'on se fie à son témoignage, la jeune femme consommait du hashisch à l'occasion. Elle avait aussi déjà fait l'expérience de l'héroïne. C'est pourquoi, il ne pensait jamais qu'elle aurait succombé à une dose qu'il juge normale.

Le coroner bouleversé

Visiblement bouleversé par le récit des événements, le coroner Rock Héroux, qui ne savait plus s'il fallait blâmer le témoin ou la société entière, a ordonné que Benoit Gagnery soit traité durant son incarcération. Il l'a ensuite tenu responsable de la mort de sa compagne. « En 12 ans de métier, je n'ai jamais eu à rendre un verdict aussi difficile. J'ai l'impression qu'il y a deux victimes, Anne-Marie et Benoit... »

Peintre en bâtiment, Gagnery fait régulièrement usage de drogues depuis cinq ans. Il consacre presque tout son argent à l'achat d'héroïne : environ \$400 pour un gramme à chaque semaine. Il

LA CUM POURSUIVRA LA COMPAGNIE

Secteur de Montréal-Est contaminé au sélénium

À cause d'un produit à base de sélénium qui se serait échappé de la compagnie Affinerie canadienne de cuivre limitée, plusieurs jardiniers amateurs de Montréal-Est ne doivent pas consommer les légumes et les fruits de leurs potagers contaminés. Il y a même un jardin communautaire situé à proximité. Le secteur touché est délimité par l'avenue Montréal-Est (anciennement Broadway), Sainte-Catherine, Chambré et Dorchester.

MADELEINE BERTHAULT

Le sélénium est en effet un métalloïde hautement toxique lorsque absorbé ou respiré, et est notamment utilisé dans la photosynthèse de la lumière pour la fabrication d'écrans cathodiques et de lampes de télévision. La conductivité électrique du sélénium augmente avec la lumière qu'il reçoit.

Il y a une semaine, des citoyens de Montréal-Est s'étaient plaints de ce qu'une poudre bizarre ait fait son apparition dans les jardins, sur les arbres, les autos, etc. La poudre semblait d'ailleurs corroder le métal des autos, rapportaient des témoins.

L'enquête menée par le service de l'environnement de la Communauté urbaine de Montréal et les rapports d'analyse sur les échantillons prélevés sur les propriétés touchées démontrent qu'il s'agit d'un produit à base de sélénium.

Dans un communiqué émis hier soir par la CUM, on apprend que des poursuites judiciaires sont entamées contre la compagnie Affinerie canadienne de cuivre, soupçonnée d'être à la source de ces émissions atmosphériques.

Joint hier soir à son domicile, le conseiller Maurice Vanier qui est aussi président de la commission environnement de la CUM, a déclaré qu'à sa connaissance c'est la première fois que la CUM entame des poursuites pour de telles émissions chimiques. M. Vanier a par ailleurs rappelé que la compagnie Affinerie canadienne de cuivre (anciennement Canadian Copper), lors des audiences de la commission environnement, avait menacé de fermer ses portes alors qu'on lui reprochait de jeter ses effluents dans le fleuve.

Il était trop tard hier soir pour rejoindre les techniciens responsables des analyses et évaluer les dangers réels auxquels sont exposés les citoyens qui résident dans le voisinage de la compagnie. On pense notamment aux enfants qui jouent dans la terre et le sable, se roulent dans l'herbe, etc.

Toutefois, malgré la recommandation de ne pas consommer les fruits de la terre dans le secteur contaminé, le service de l'environnement de la CUM indiquait, par voie de communiqué, que « la qualité de l'air ambiant n'est pas pour autant inacceptable mis à part ces incidents... grâce à l'installation de plusieurs épurateurs à la source ».

Mulroney amorce une vaste opération de relations publiques pour redorer l'image de son administration

■ VANCOUVER — La démocratisation de l'administration fédérale, les relations commerciales avec les États-Unis et la souveraineté sur le Grand Nord sont au cœur des discussions du cabinet restreint qui se réunit ce matin en Colombie Britannique.

MICHEL VASTEL
envoyé spécial de LA PRESSE

La décision du premier ministre de voyager, avec ses ministres et ses conseillers politiques, sur des vols commerciaux plutôt qu'à bord des jets de la Défense nationale ne constitue que le lancement d'une vaste opération de relations publiques visant à redorer l'image de son administration.

De source autorisée au bureau de M. Brian Mulroney, LA PRESSE a appris que le chef du gouvernement rendra publiques de nouvelles directives sur les conflits d'intérêt et que le comité des priorités se penchera longuement sur la réponse du gouvernement au rapport McGrath sur la réforme de la Chambre des Communes.

Après avoir attaqué le patronage politique de l'administration libérale pendant la dernière campagne électorale, et promis de démocratiser l'administration fédérale, M. Mulroney n'a strictement rien fait. Sensible aux attaques de la presse, il publiera

cette semaine de nouvelles lignes directrices sur les conflits d'intérêt et soumettra aux députés d'ici le début de septembre un plan de réforme des comités parlementaires.

Selon les adjoints du premier ministre, le conseil restreint de M. Brian Mulroney se penchera sur trois grands sujets:

- la démocratisation de l'administration fédérale devrait permettre aux députés de passer en revue les grandes nominations politiques qui sont jusqu'ici la prérogative exclusive du premier ministre, et faciliter la discussion et le vote sur des projets de loi privés;

- le comité des priorités se penchera sur un document de travail

du ministre du Commerce, M. James Kelleher, véritable ébauche de la stratégie de négociation avec les États-Unis sur le renforcement du commerce;

- les ministres doivent également étudier, avec M. Joe Clark, les diverses options qui s'offrent à Ottawa pour assurer la souveraineté sur le Grand Nord;

- enfin, les conservateurs qui ont des difficultés dans les sondages en Colombie Britannique profiteront de la réunion de Vancouver pour annoncer une entente de développement régional de \$125 millions, et une autre entente sur le tourisme de \$30 millions.

Cette réunion ne constitue cependant que la première phase d'une rentrée politique fort chargée pour le gouvernement Mulroney. Elle sera en effet suivie le 6 septembre, d'une réunion de l'ensemble du cabinet au lac Meach et d'une réunion du caucus national le lendemain à Ottawa.

La première semaine du Parlement, le 9 septembre, sera cruciale pour le gouvernement, confiait hier à LA PRESSE un des proches du premier ministre.

« Elle nous permettra d'établir plus clairement les grandes orientations que nous voulons prendre ». Le dépôt d'importantes législations et de documents politiques devrait en effet donner le ton.

Le Parlement se trouvera en outre pris dans un débat national sur le libre-échange, dans la foulée de la publication du rapport

de la commission McDonald le 5 septembre prochain.

Satisfait du climat des relations fédérales provinciales, le premier ministre veut enfin profiter de la conférence des chefs de gouvernement à Halifax en novembre pour institutionnaliser définitivement les conférences nationales sur l'économie. Le premier ministre a en effet l'intention de revenir au style de gestion qui prévalait dans les années 60 et à un calendrier plus ou moins fixe prévoyant un discours du Trône en janvier ou février, un budget au printemps et la session d'automne réservée aux grands projets de loi non budgétaires et aux consultations prébudgétaires pour l'année suivante.

EN BREF

Jolivet appuie Johnson

■ Le ministre délégué aux Forêts, Jean-Pierre Jolivet, deviendra aujourd'hui le seizième membre du cabinet Lévesque, et le trente-cinquième député, à donner son appui à Pierre Marc Johnson dans la course à la direction du Parti québécois. Il n'annoncera sa décision que ce matin, à Grand-Mère, dans sa circonscription de Lavolette, mais LA PRESSE a appris de source sûre qu'il rejoindra le camp du ministre de la Justice.

Une campagne sans image

■ Ce n'est pas pour éviter l'accusation de faire une campagne d'image que le candidat Pierre Marc Johnson, contrairement à ses concurrents ministres, n'a toujours pas fait imprimer de poster avec sa photo. C'est plutôt que ceux qui s'occupent de soigner son image n'étaient pas satisfaits des résultats d'une première séance de pose et qu'il a fallu tout recommencer. M. Johnson, explique-t-on, est quelque peu « photophobe » et il a tendance à fermer les yeux quand on le photographie. Ce qui donne des résultats tout à fait opposés à l'image d'ouverture et de franchise que doit présenter quelqu'un qui veut devenir premier ministre. La deuxième séance — sur le Mont-Royal — a donné des bons résultats et on espère que le poster, qu'on nous promet assez original, sera prêt pour l'assemblée régionale de dimanche à Sherbrooke.

Garon espère encore le ralliement du RDI

■ Le ministre Jean Garon, aspirant à la succession de René Lévesque, espère que le Rassemblement démocratique pour l'indépendance (RDI) répondra à son appel à l'unité des forces indépendantistes et nationalistes. Hier, M. Garon a fait savoir qu'il avait eu une conversation avec un porte-parole du RDI et qu'il avait appris que les membres du comité de coordination de cette formation se réuniraient dans quelques jours pour étudier sa proposition. La présidente du RDI, Mme Denise Leblanc-Bantey, a cependant souligné qu'à moins d'une décision contraire qui serait prise à la prochaine réunion du comité de coordination, le RDI a déjà décidé de ne pas se mêler de la course au leadership du Parti québécois.

Bertrand frustré par la presse

■ Même s'il admet être frustré, Me Guy Bertrand n'a pas l'intention d'abandonner pour autant la course à la direction du Parti québécois. Me Bertrand a expliqué hier, au cours d'une interview, qu'il avait reçu et lu la lettre de la présidente des élections du PQ Francine Jutras, au sujet de l'emploi des services du gouvernement par les candidats ministres dans la campagne. « Mon opinion n'a pas changé », a dit le candidat qui a expliqué que l'affaire ayant été récupérée par le chef libéral Robert Bourassa, lui, n'a plus l'intention d'en parler. Me Bertrand est frustré parce que plusieurs journaux francophones et une minorité de journalistes, « qui se prennent pour d'autres », l'ignorent. « On fait semblant que je n'existe pas dans les milieux de la presse, sauf quand je parle des chauffeurs et des limousines. Ça c'est facile à comprendre », dit l'avocat qui admet cependant que « de la part des ministres, c'est de bonne guerre ».

Le thème de la souveraineté a coulé Bernard Landry auprès des gens d'affaires

■ Les gens d'affaires ne veulent plus entendre parler d'indépendance du Québec. En ce sens-là, tout aspirant premier ministre qui ferait de cette idée une de ses priorités serait automatiquement jugé inacceptable par le patronat.

PIERRE VENNAT

C'est ainsi qu'un porte-parole du Conseil du patronat du Québec a interprété, pour LA PRESSE, hier, le peu de popularité du ministre du Commerce extérieur, Bernard Landry, auprès des gens d'affaires.

Selon celui-ci, l'idée de M. Landry de mettre l'accent sur la souveraineté au cours de sa campagne au leadership péquiste lui a été fatale. Quelle qu'ait été sa performance en tant que responsable du commerce extérieur et malgré ses diplômes d'économiste et le reste de son message, il devenait ainsi inacceptable aux yeux du milieu des affaires.

Il ne s'agit donc pas d'un rejet « personnalisé », mais bien d'un rejet « idéologique ». D'ailleurs le Conseil du patronat se refuse à juger la performance de M. Landry en tant que ministre du Commerce extérieur.

Et si on privilégie le ministre Pierre Marc Johnson comme futur chef du Parti québécois et — au moins pour un temps — futur premier ministre, c'est uniquement parce qu'il se fait plus rassurant aux yeux des gens d'affaires.

Il appert que le style des deux hommes — la prétendue arrogance de Bernard Landry — n'a pas influencé la perception des gens d'affaires. « Dans notre milieu, on accorde peu d'importance au style, uniquement à l'efficacité », de conclure le porte-parole du Conseil du patronat. « Pour nous, en 1985, un aspirant premier ministre qui fait de l'indépendance du Québec une priorité devient irrecevable sur le plan économique ».

Le monde syndical n'a pas abandonné Francine Lalonde

■ GRANBY — On ne peut pas se prétendre souverainiste et tolérer que les gens soient dépendants de la société ou de l'État pour répondre à leurs besoins les plus élémentaires.

PIERRE VENNAT

C'est donc parce qu'elle considère encore plus important pour les gens de se débarrasser de la dépendance économique via un emploi suffisamment rémunérateur et digne, que de simplement obtenir la souveraineté politique, que l'ancienne vice-présidente de la CSN, Francine Lalonde, a décidé de se porter candidate au leadership du Parti québécois.

C'est donc bien plus comme « candidate des travailleurs » et « ténor du plein emploi, que comme ex-ministre de la Condition féminine que Mme Lalonde s'est présentée à Granby hier, invitée

par le comité d'appui à sa candidature qui s'est formé dans Sherbrooke autour de sympathisants de la CSN.

Le comité a d'ailleurs reçu Mme Lalonde dans les locaux mêmes du Conseil central de la CSN à Granby. Bien que la rencontre n'engageait pas officiellement la centrale, il était évident que la manifestation avait un petit fond syndical et pro-CSN.

C'est ainsi que le président du comité, M. Gérard Desroches est un ancien vice-président de la Fédération de la métallurgie, une des plus importantes fédérations du secteur privé à la CSN. Le secrétaire du comité, Marcel Jutras, est quant à lui vice-président du Conseil central de la CSN à Granby.

Même si tous ces gens et de nombreux autres ont tenu à dire qu'ils n'étaient pas là en tant que syndiqués, et que le permanent régional de la CSN, Gerry Taylor,

a précisé qu'il n'assistait à la réunion que « par amitié » pour Mme Lalonde, il est évident que celle-ci est la bienvenue dans les locaux de la CSN à Granby, malgré les démêlés qui ont mené à son congédiement de la centrale, il y a deux ans.

Des syndiqués en négociation, présents sur les lieux et nullement liés à la politique ou au Parti québécois ont souligné que quant à eux, Mme Lalonde serait toujours la bienvenue et qu'ils étaient heureux de voir enfin, en politique, une candidate « qui comprend les problèmes des travailleurs ».

Pour Mme Lalonde, il s'agit d'un appui bienvenu.

L'ex-ministre a affirmé qu'elle serait dans la lutte jusqu'au bout, contrairement à Bernard Landry, de façon à s'assurer tout au moins que les idées qu'elle défend ne seront pas escamotées par le vainqueur.

« Il avait choisi de parler souverainiste », a expliqué hier M. Leduc. Ceci n'étant plus possible, il

YVON LABERGE

de notre bureau de Québec

Selon le député de Mille-Iles, M. Jean-Paul Champagne, ce sondage effectué auprès des militants du Parti québécois plaçait M. Landry bon troisième derrière Pauline Marois cependant que Pierre Marc Johnson est confortablement installé en tête de peloton.

« Il y a bien sûr le sondage-maison du journal Les Affaires, a dit hier à LA PRESSE M. Champagne pour expliquer la décision de celui qu'il appuyait, et il y a aussi un sondage commandé par son organisation. »

Mais il y a plus encore, croit M. Champagne. Notamment le fait que M. Landry avait volontairement décidé de défendre la cause souverainiste et que malgré tout, sa campagne « ne décollait pas ».

Son collègue et député de Fabre, M. Michel Leduc, également partisan de la candidature du ministre des Relations internationales, croit lui-aussi que son message souverainiste n'ayant pas passé la rampe, M. Landry s'est retiré.

« Il avait choisi de parler souverainiste », a expliqué hier M. Leduc. Ceci n'étant plus possible, il

chercher à s'assurer des appuis dans le reste du pays dans le but de faire reculer Ottawa sur le terrain des programmes de formation de la main d'oeuvre et de création d'emploi. En avril, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Flora McDonald, a annoncé les modalités d'octroi de sommes totalisant près de \$900 millions à l'échelle du pays, dont \$200 millions au Québec.

Or, selon Pierre Marc Johnson, le gouvernement fédéral a d'une part omis de consulter les provinces à ce sujet, et d'autre part, s'approprié à mettre en place une structure qui va constituer le plus bel exemple de duplication des services.

Prévoyant à la fois gaspillage et inefficacité, M. Johnson a ajouté que « tout cela est déjà assez complexe sans que la grosse machine fédérale vienne faire du cas par cas dans les régions... Cela préoccupe d'ailleurs d'autres provinces ». A ce chapitre, le ministre croit pouvoir trouver des appuis en Nouvelle-Ecosse, en Ontario et en Colombie-Britannique.

Un sondage-maison aurait pesé lourd dans la décision de Landry

■ QUÉBEC — Les résultats d'un sondage commandé par son organisation auraient finalement pesé lourd dans la décision de Bernard Landry de se retirer de la course à la succession de René Lévesque.

YVON LABERGE

de notre bureau de Québec

Selon le député de Mille-Iles, M. Jean-Paul Champagne, ce sondage effectué auprès des militants du Parti québécois plaçait M. Landry bon troisième derrière Pauline Marois cependant que Pierre Marc Johnson est confortablement installé en tête de peloton.

« Il y a bien sûr le sondage-maison du journal Les Affaires, a dit hier à LA PRESSE M. Champagne pour expliquer la décision de celui qu'il appuyait, et il y a aussi un sondage commandé par son organisation. »

Mais il y a plus encore, croit M. Champagne. Notamment le fait que M. Landry avait volontairement décidé de défendre la cause souverainiste et que malgré tout, sa campagne « ne décollait pas ».

Son collègue et député de Fabre, M. Michel Leduc, également partisan de la candidature du ministre des Relations internationales, croit lui-aussi que son message souverainiste n'ayant pas passé la rampe, M. Landry s'est retiré.

« Il avait choisi de parler souverainiste », a expliqué hier M. Leduc. Ceci n'étant plus possible, il

chercher à s'assurer des appuis dans le reste du pays dans le but de faire reculer Ottawa sur le terrain des programmes de formation de la main d'oeuvre et de création d'emploi. En avril, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Flora McDonald, a annoncé les modalités d'octroi de sommes totalisant près de \$900 millions à l'échelle du pays, dont \$200 millions au Québec.

Or, selon Pierre Marc Johnson, le gouvernement fédéral a d'une part omis de consulter les provinces à ce sujet, et d'autre part, s'approprié à mettre en place une structure qui va constituer le plus bel exemple de duplication des services.

Prévoyant à la fois gaspillage et inefficacité, M. Johnson a ajouté que « tout cela est déjà assez complexe sans que la grosse machine fédérale vienne faire du cas par cas dans les régions... Cela préoccupe d'ailleurs d'autres provinces ». A ce chapitre, le ministre croit pouvoir trouver des appuis en Nouvelle-Ecosse, en Ontario et en Colombie-Britannique.

Une dernière conférence des premiers ministres pour Lévesque et Loughheed

■ SAINT-JEAN (Terre-Neuve) — Le premier ministre René Lévesque est arrivé, hier soir, à Saint-Jean de Terre-Neuve, où, pour la dernière fois, il va participer à la conférence annuelle des premiers ministres provinciaux.

MARIO ROY

envoyé spécial de LA PRESSE

Même si ce n'est pas à l'ordre du jour, il est probable que les premiers ministres des autres provinces vont, aujourd'hui ou demain, souligner cette ultime présence de M. Lévesque. A ce point de vue, celui-ci se retrouve d'ailleurs dans la même situation que le premier ministre albertain, Peter Lougheed, qui doit aussi quitter ses fonctions à l'automne.

René Lévesque est arrivé à Saint-Jean en compagnie du ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Pierre Marc Johnson, et du ministre des Finances, Yves Duhaime, ainsi que d'une poignée de fonctionnaires.



Une dernière pour Lévesque

En débarquant en sol terre-neuvien, M. Johnson — qui, dans la course au leadership péquiste, occupe la position que l'on sait — s'est d'ailleurs fait le porte-parole du groupe à l'intention de la presse.

Faire reculer Ottawa

Il se dégage des propos de M. Johnson que le Québec va surtout

chercher à s'assurer des appuis dans le reste du pays dans le but de faire reculer Ottawa sur le terrain des programmes de formation de la main d'oeuvre et de création d'emploi. En avril, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration, Flora McDonald, a annoncé les modalités d'octroi de sommes totalisant près de \$900 millions à l'échelle du pays, dont \$200 millions au Québec.

Or, selon Pierre Marc Johnson, le gouvernement fédéral a d'une part omis de consulter les provinces à ce sujet, et d'autre part, s'approprié à mettre en place une structure qui va constituer le plus bel exemple de duplication des services.

Prévoyant à la fois gaspillage et inefficacité, M. Johnson a ajouté que « tout cela est déjà assez complexe sans que la grosse machine fédérale vienne faire du cas par cas dans les régions... Cela préoccupe d'ailleurs d'autres provinces ». A ce chapitre, le ministre croit pouvoir trouver des appuis en Nouvelle-Ecosse, en Ontario et en Colombie-Britannique.

Conformément à la ligne politique à la fois ferme et réaliste qu'il avait annoncée à Baie-Comeau, la semaine dernière, M. Johnson a conclu que « le Québec n'en demande pas plus à Ottawa: on sait qu'ils ont des problèmes. On demande simplement au fédéral de laisser notre structure agir. »

D'autre part, la question constitutionnelle va être abordée lors d'un dîner à huis-clos — duquel même les fonctionnaires vont être exclus — au cours de cette 26^e conférence annuelle des premiers ministres.

« Ça fait quatre mois que notre position a été rendue publique. Nous sommes maintenant ici pour entendre les premières réactions des autres premiers ministres », a déclaré Pierre Marc Johnson. Il a précisé qu'il s'attendait à des réactions sur le fond des positions québécoises, et à une évocation du cheminement que devrait suivre le dossier.

En fait, il est clair que l'on n'attend pas de miracles à ce sujet, d'autant plus que le gouvernement du Québec entre en période de transition.

Parmi les autres sujets qui sont à l'ordre du jour, se trouvent le libre-échange avec les États-Unis; le contentieux des chutes Churchill (le président de la conférence est évidemment le premier ministre terre-neuvien, Brian Peckford); et une vue d'ensemble des relations fédérale-provinciales.

Le ministre Johnson a refusé de parler du « procès » de la première année de pouvoir de Brian Mulroney. Mais, étant donné qu'un certain nombre de conservateurs occupent les fauteuils de premiers ministres des provinces, M. Johnson s'est d'avis que ces relations fédérale-provinciales au cours de la dernière année « pourraient entretenir une bonne dynamique de groupe! »

Cours de peinture et de dessin

« UN ART QUI ENRICHIT LA VIE »

SESSION AUTOMNE 1985

Début: semaine du 9 septembre

Cours de 3 heures par semaine

Durée: 15 semaines

Pour de plus amples renseignements et inscriptions:

APPELEZ DU LUNDI AU VENDREDI, DE 12 h à 19 h

388-0288



ÉCOLE DE PEINTURE DU QUÉBEC

427, boul. Henri-Bourassa Est

Bureau 2, Montréal

Sortie métro Henri-Bourassa

Permis d'enseignement du ministère de l'Éducation no 749611



HOMO-RÉPARATUS INFINITUM.

Depuis l'avènement du Sanctuaire du Mont-Royal, vous n'avez plus à subir les épreuves de l'entretien de la maison. Ces perpétuelles inquiétudes domestiques sont enfin disparues. Définitivement. Les gens aux goûts éclectiques l'ont compris. Ce qui explique le succès que nous connaissons. Au Sanctuaire, tout concourt à assurer votre bien-être. Un édifice construit selon des techniques modernes qui réduisent l'entretien au minimum. Des administrateurs compétents et une équipe de

professionnels qui s'occupent de tout. Une surface habitable immense, bien planifiée - avec des « pièces » de rangement - et qui peut même être aménagée en fonction de vos besoins. Des cuisines, des dinettes, des salons et des salles à manger avec une vue superbe. Des baies vitrées sans fin qui laissent entrer le soleil. Chez vous, il sera encore plus beau...

PHASE V: MAINTENANT EN VENTE le sanctuaire du mont-royal

CONDOMINIUMS PRIVILÉGIÉS EN BORDURE OUEST D'OUTREMONT, 8000, CHEMIN DEACON, MONTRÉAL, (514) 738-6000. DE PRÉFÉRENCE SUR RENDEZ-VOUS. 1 ch. à coucher: 1006 pi car. +, \$110,500 +/2 ch. à coucher: 1274 pi car. +, \$137,500 +/3 ch. à coucher: 1711 pi car. +, \$185,000 +/Penthouses: 2236 pi car. +, \$376,000 +.

Chevrette: il n'est pas question de suspendre le règlement sur l'acupuncture

■ S'il n'en tient qu'au ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, M. Guy Chevrette, il n'est pas question que le gouvernement cède aux pressions de tous bords tous côtés et suspende « à court terme » l'application du nouveau règlement régissant la pratique de l'acupuncture. Cela bouillonne en effet au sein des manipulateurs d'aiguilles et on se bouscule aux portes des cabinets ministériels.

« Monsieur Chevrette, lit-on dans ce communiqué, a obtenu du Conseil des ministres que le gouvernement du Québec soutienne les acupuncteurs qui voudront collaborer à la préparation d'un document qui servira à une éventuelle réglementation rattachée à une loi du Québec, document où l'on retrouvera notamment, de façon claire et précise, le type de formation et de surveillance auquel les acupuncteurs du Québec entendent se soumettre.

Le ministre Chevrette invite donc les acupuncteurs à lui faire connaître ainsi qu'à son collègue, M. Yves Bérubé, les exigences et règlements liés à la profession d'acupuncteur au Québec.

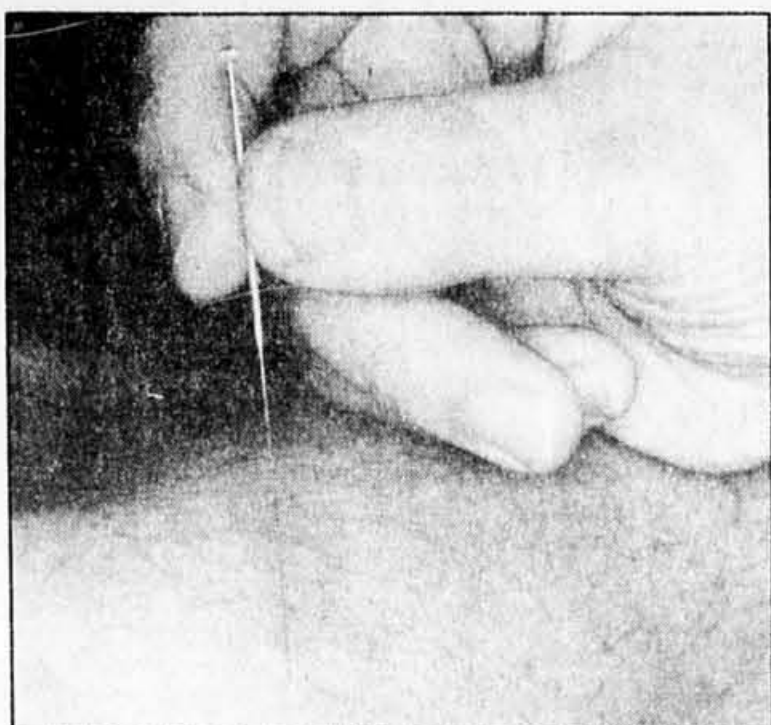
Confusion et jeux de coulisses

La controverse rallumée par le décret enfiévrant déjà les esprits, cette déclaration a, au gré des interprétations de tous et chacun, semé la confusion. Elle a même déclenché une sorte de course dans les coulisses politiques chez certains groupes d'acupuncteurs. Ils ont interprété l'invitation lancée comme une offre de transiger directement avec les deux ministres et par ricochet comme un statu quo en regard de l'application du règlement décrété.

« Il revient d'abord aux acupuncteurs de se concerter pour présenter une proposition aux deux ministres. Nous n'arbitrerons pas les querelles qui les divisent depuis de nombreuses années. Et s'ils nous arrivent avec des positions diamétralement opposées qui ne cadrent pas avec les exigences prévalant pour la reconnaissance de toute corporation professionnelle, ils vont manquer le bateau », de préciser M. Chevrette.

« Entre-temps, la nouvelle réglementation s'applique, y compris le certificat médical obligatoire », a-t-il ajouté. C'est ce que cherchaient à clarifier la Corporation des médecins lors d'une rencontre, mardi dernier, avec le ministre.

Depuis deux semaines, au moins deux associations d'acupuncteurs ont dépêché leurs re-



Le nouveau règlement a semé la confusion et l'excitation chez les acupuncteurs québécois. photothèque LA PRESSE

présentants dans les anti-chambres parlementaires pour faire valoir leur proposition.

Le conseiller juridique et le vice-président de l'Association d'acupuncteurs du Québec, présidée par M. Osear Wexu, se sont entretenus avec une attachée du ministre, Martine Savard. Le président de la Fédération des acupuncteurs du Québec, Bernard Grimaux, a remis ses recommandations à des membres du cabinet du ministre Jean-François Bertrand. Pour sa part, le président de l'Ordre des acupuncteurs du Québec, M. David Liou, a expédié au titulaire de la Santé son plan pour rassembler toutes les organisations d'acupuncteurs.

Une rencontre d'ici la mi-septembre

« Tous les groupes m'ont demandé un à un de les rencontrer. Je ne veux exclure personne et j'ai demandé à Mme Savard de m'organiser, d'ici à la mi-septembre au plus tard, une rencontre commune où mon message sera clair et unique »,

de signaler M. Chevrette. Pendant ce temps, un mouvement a pris naissance pour rallier les acupuncteurs tiraillés par les luttes de factions.

Dimanche soir, quelque 125 acupuncteurs « de la base » et une quarantaine de personnes en train d'acquiescer une formation dans la discipline de l'acupuncture ont assisté à une réunion qui a débouché sur l'élection d'un comité exécutif provisoire chargé de mettre en branle les démarches afin de réaliser un regroupement démocratique des acupuncteurs et d'obtenir la formation d'une corporation professionnelle autonome.

« Nous avons franchi une première étape malgré le boycottage des dirigeants des organismes établis, tous invités à cette réunion. Le dossier stagne depuis 10 ans à cause des discordances entre les têtes de file. Le ministre Chevrette a renvoyé la balle dans le camp des acupuncteurs et nous a tendu une perche qu'il faut saisir », d'affirmer M. André Poulin.

La Corporation des médecins prévoit des mois de délais

■ Entré en vigueur le 17 juillet, le règlement régissant la pratique de l'acupuncture par des non-médecins entraîne des difficultés quant à son application concrète. Au point où la Corporation professionnelle des médecins du Québec prévoit quelques mois de délais.

« Nous sommes en train de recruter du personnel pour s'occuper de la mise en marche de la réglementation. Le plus urgent consiste dans l'organisation des examens dont la réussite est l'une des conditions à remplir pour obtenir le droit de pratique. Nous ne voulons pas précipiter les choses et un avis de trois mois préliminaire à la tenue de ces examens », a déclaré à LA PRESSE le président de la Corporation des médecins, le Dr Augustin Roy.

Cette réglementation se rattache à la loi médicale, amendée à cette fin en décembre 1977. En gros, elle contient les règles donnant accès au droit de pratique légale et encadrant (il s'agit essentiellement du fameux certificat médical obligatoire durant les cinq ans à venir) l'exercice de l'acupuncture par des non-médecins. Elle renferme aussi une sorte de clause grand-père.

Les modifications apportées à la loi médicale en 77 stipulaient que les acupuncteurs en exercice avant cette date avaient jusqu'au début de juin 78 pour adresser une demande d'inscription au registre de la Corporation des médecins. D'après le Dr Roy, 148 acupuncteurs l'ont fait.

À la recherche d'examineurs

Deux problèmes surgissent déjà. « Il nous faut retracer ces acupuncteurs et trouver des examinateurs impartiaux », d'affirmer le Dr Roy. La réussite aux examens écrit et oral, théoriques et pratiques, constitue l'une des conditions préalables à l'inscription au registre de la Corporation des médecins. Le certificat d'inscription, émis moyennant d'autres exigences (citoyenneté canadienne, paiement d'une cotisation annuelle etc.), équivaut au permis de pratique légale.

Et les autres manipulateurs d'aiguilles qui, au fil des huit dernières années, se sont adonnés à l'acupuncture? Tout le monde ignore le nombre! Leur admission aux examens dépend de la formation ou des diplômes qu'ils possèdent. Le règlement exige les pré-requis suivants: soit un diplôme d'études collégiales en acupuncture décerné par une institution privée reconnue par le ministère de l'Éducation ou par un cégep; soit un diplôme décerné à l'extérieur du Québec par une institution reconnue par les autorités du pays et dispensant une formation jugée équivalente par la Corporation des médecins.

Les paradoxes ne manquent pas d'embrouiller la situation inconnue. Le ministère de l'Éducation n'a jamais reconnu aucune des écoles privées d'acupuncture qui se sont ouvertes au Québec.

Après consultation du milieu, le ministre de l'Éducation a soumis un projet au Conseil des Collèges du Québec. Le ministre avait indiqué son intention de ne pas implanter ce programme dans le réseau collégial public, ni de subventionner aucune institution privée. Le Conseil des collèges a remis son avis au titulaire de l'Éducation en février 85. Il y expose plusieurs réserves sur les « sérieuses lacunes » du programme projeté et sur le niveau de formation collégiale plutôt qu'universitaire. Face aux permis à attribuer aux écoles privées, il invoque l'impossibilité subséquente pour le ministère de contrôler la qualité de l'enseignement dispensé.

Selon M. Claude Therrien de la direction générale de l'enseignement collégial au ministère de M. Bérubé, on aurait approuvé, la semaine dernière, le projet de programme de formation initial sans y apporter des retouches substantielles. Il resterait à fixer le calendrier de son implantation tout en étudiant les demandes pressantes de permis de certaines écoles privées et celle du cégep de Rosemont, intéressé à mettre sur pied un programme de cours en acupuncture.

L'Association médicale du Canada est contre les accouchements à domicile

■ OTTAWA (PC) — L'Association médicale du Canada s'est carrément prononcée, hier, contre les accouchements à domicile, affirmant que cette pratique accroît les risques de complications pour la mère et les nouveau-nés.

Telle est la substance d'une résolution adoptée par l'organisme, dans le cadre de son congrès annuel.

Le Dr Roy le Riche, du Collège des médecins et chirurgiens de l'Alberta, est allé encore plus loin: «Ceux qui militent en faveur d'un retour des accouchements à domicile sont des éccentriques et des lunatiques qui veulent ramener la médecine au Moyen-Âge. » Pour lui, cette pratique est « régressive et irresponsable. »

Depuis déjà quelques années, l'association médicale s'inquiétait du regain de popularité de cette pratique — façon normale de naître au Canada il y a seulement quelques dizaines d'années — après la campagne intense que mènent des sages-femmes, certains hommes politiques, ainsi que des parturientes mécontentes des soins dispensés dans les hôpitaux.

Selon des statistiques officielles, sur quelque 375 000 naissances enregistrées au Canada chaque année, peut-être 2 000 accouchements seulement ont lieu dans les foyers. Dans certains de ces derniers cas, la mère doit accoucher plus tôt que prévu, dans d'autres, l'éloignement de son domicile des facilités hospitalières explique son choix.

Le Dr Hedy Fry, de Vancouver, auteur de la résolution adoptée hier, a affirmé, en conférence de presse, que la totalité des accouchements devraient avoir lieu en milieu hospitalier, par précaution.

Il a souligné qu'une étude récente conduite dans quatre États américains avait permis de déterminer que le taux de mortalité était quatre fois plus élevé lors des accouchements à domicile que pour ceux pratiqués dans les hôpitaux ou cliniques spécialisées.

Il a toutefois admis qu'il y a encore beaucoup à faire pour rendre les soins hospitaliers plus « humains » pour les parturientes.

Le mouton est le cobaye idéal pour contrer le SIDA

■ PARIS (AFP) — Le virus du SIDA ne descendrait pas du singe mais du mouton. Ce qui ne pourrait être qu'une boutade est en réalité une piste de recherche. Piste sur laquelle d'ailleurs s'étaient assez rapidement lancés les chercheurs français.

tivirus, bien connu chez l'animal et le premier du genre chez l'humain.

Ainsi, explique Marc Alizon, le mouton pourrait offrir un modèle d'étude pour lutter contre la maladie de l'homme.

Une publication de la revue scientifique Cell, confirme aujourd'hui que le virus du mouton, appelé Visna, et celui du SIDA se ressemblent comme deux frères. On doit cette démonstration à la collaboration entre des chercheurs de l'Institut Pasteur (Pierre Sonigo, Marc Alizon, Katherine Staskus, David Klatzmann, Stewart Cole, Olivier Danos, Simon Wain-Hobson, Pierre Tiollais) et de l'Université du Minnesota (Ernest Retzel et Ashley Haase).

Les lentivirus sont responsables de maladies inflammatoires à développement lent chez les animaux. Parmi ces virus, le Visna, connu depuis 1949, entraîne des atteintes du système nerveux et des poumons chez les moutons.

Vu au microscope électronique, le Visna ressemble au virus du SIDA. En laboratoire, il se comporte comme le SIDA, tuant les cellules, ses hôtes, au lieu de les immortaliser comme le virus de la leucémie féline. Au niveau du matériel génétique, les ressemblances sont également retrouvées.

Le virus du SIDA, le LAV, serait ainsi le premier virus de ce type à être identifié comme agresseur de l'homme. Retrovirus (famille de virus), il serait le chef d'un sous-groupe, les len-

Le comportement du Visna a aussi des points communs avec celui du virus du SIDA: c'est un virus masqué.

GOOD YEAR LIQUIDATION

DE FIN DE SAISON

POSE COMPRISE

RABAIS ÉPATANTS			VENTE DE RADIAUX CEINTURÉS D'ACIER			
39⁹⁵ 600-12 POLYGLAS, BANDE BLANCHE	39⁹⁵ 600-7 51⁹⁵ 078-14 59⁹⁵ 078-15	45⁹⁵ 478-13 53⁹⁵ 478-14 62⁹⁵ 478-15	54⁹⁵ P155-80R13	67⁹⁵ P175/80R13 76⁹⁵ P195/75R14 88⁹⁵ P215/75R15	68⁹⁵ P185/80R13 81⁹⁵ P205/75R14 91⁹⁵ P225/75R15	73⁹⁵ P185/75R14 83⁹⁵ P205/75R15 97⁹⁵ P235/75R15
PNEUS RADIAUX CEINTURÉS D'ACIER POUR VOITURES IMPORTÉES ET NORD-AMÉRICAINES			RADIAUX TOUTES SAISONS CEINTURÉS D'ACIER			
59⁹⁵ 155SR12 FLANCS NOIRS 155SR12	60⁹⁵ 155SR13 65⁹⁵ 165SR13 73⁹⁵ 175/70SR13 81⁹⁵ 185/70SR13	71⁹⁵ 175SR13 79⁹⁵ 165SR15 83⁹⁵ 185/70R14	49⁹⁵ P155/80R12	67⁹⁵ P185/80R13 74⁹⁵ P185/75R14 83⁹⁵ P205/75R15 89⁹⁵ P225/75R15	72⁹⁵ P185/75R14 79⁹⁵ P205/75R14 87⁹⁵ P215/75R15 94⁹⁵ P235/75R15	PROTECTION CONTRE LES IMPRÉVUS DE LA ROUTE Protégez votre placement en pneus. Intéressez-vous au programme de protection en option des Cordons de sécurité automatique Goodyear contre une imprévision de la route.
HUILE, FILTRE ET LUBRIFICATION 13⁹⁵ La plupart des véhicules. Comprend jusqu'à 5 litres d'huile Quaker State 10W30, filtre à huile neuf et lubrification du châssis. Huile et filtre diesel peuvent entraîner un supplément.			RABAIS ÉPATANTS POUR CAMIONS LÉGERS			
ALIGNEMENT DES ROUES 13⁹⁵ La plupart des véhicules. Réglage du centrage, de la chasse et de la convergence. Vérification des systèmes de suspension et de direction. Pièces et entretiens additionnels en sus si nécessaires.			72⁹⁵ 700-15,6 PLUS TRACTION HI-MILER S/C	80⁹⁵ 700-15,6 PLUS TRACTION SURE GRIP S/C	84⁹⁵ 750-16,8 PLUS TRACTION HI-MILER A/C	92⁹⁵ 750-16,8 PLUS TRACTION SURE GRIP A/C

LAVAL-CHOMEDEY
1250, boul. Labelle
688-3875
LAVAL-POINT-VIAU
366, boul. des Laurentides
667-0210
LA SALLE
1870, av. Dollard
363-0633
VERDUN
4090, av. Verdun
741-6584

CHATEAUGUAY
104, boul. d'Anjou
691-3160
LONGUEUIL
85, boul. Ste-Foy
679-5250
DOLLARD-DES-ORMEAUX
4910, chemin des Sources
684-9532
ST. MICHEL
3845, rue Jean-Talon est
729-6384

CENTRES DE CAMIONS GOODYEAR
ST. LAURENT
1340, montée de Liesse
334-9312
L'OFFRE DE PNEUS EST ÉGALEMENT DISPONIBLE CHEZ
W. GORDON INC.
2125, BOUL. CAVENDISH, N.-D.G.
481-7771

ANJOU
8301, boul. Métropolitain
354-7444

• De 7 h 30 à 18 h 00 en semaine • Samedi de 7 h 30 à 17 h 00 • Garantie à l'échelle nationale • Portez le tout à votre compte

Remaniement en chaise musicale

Le premier ministre Brian Mulroney nous avait promis un remaniement modeste. On peut dire qu'il a tenu promesse: le remaniement est modeste, très modeste.

À la suite de la baisse de popularité décrite par le dernier sondage Gallup, qui indique une chute de 60 à 40 pour cent de popularité des conservateurs, en moins d'un an, on pouvait prévoir, et on pouvait espérer, des changements majeurs à divers postes du cabinet. M. Mulroney a choisi de continuer de faire confiance à la grande majorité de ses ministres. Et il se donne probablement encore quelques mois pour poser des gestes plus significatifs. Il court un risque.

Il fallait, de toute évidence, qu'il remplace M. Elmer Mackay au poste de Solliciteur général: les manques de jugement de M. Mackay étaient trop manifestes pour qu'il conserve une fonction reliée d'aussi près à l'administration de la justice. Et M. Mulroney se sentait obligé de muter Mme Suzanne Blais-Grenier à un poste qui la libérerait d'un milieu qui la percevait mal, malgré son courage et sa sincérité.

Mais en nommant Mme Blais-Grenier aux Transports, il la place dans une situation fort difficile, avec un défi que bien peu de ses prédécesseurs ont su relever: pour être un bon ministre d'État aux Transports, il faut connaître les transports, le monde des transports et les gens qui contrôlent les transports. M. Don Mazankowski connaît tout cela: il faut être très fort pour faire la preuve, à ses côtés, qu'on n'est pas le Québécois de service. Surtout aujourd'hui, à l'heure folle de la dérégulation aux allures d'improvisation. C'est le temps où jamais pour Mme Blais-Grenier de se faire valoir, autant auprès de son ministre de l'Ouest qu'auprès des gens de l'Est qui recherchent une compétence dans ce milieu.

À ce que l'on sait, Mme Blais-Grenier ne connaît pas ce milieu. Pas plus, d'ailleurs, que M. Benoit Bouchard dont les antécédents étaient on ne peut plus éloignés de cette jungle. M. Mulroney ne paraît pas bien se rendre compte de l'importance de ce ministère; à moins que ce soit l'influence du ministre d'État qui lui importe peu.

M. Bouchard recevra, lui, le titre de Secrétaire d'État. Une chance pour lui de faire preuve de ses qualités individuelles qui peuvent lui permettre, un jour, d'exercer un rôle de leader québécois au sein du cabinet et du parti. Ses qualités personnelles semblent avoir plu au premier ministre qui lui offre un poste où il pourra mettre ses réflexes nationalistes au profit des minorités et des droits des francophones hors Québec.

Ce poste de leader, il devra le disputer au ministre de la Consommation et des Corporations, M. Michel Côté, ami personnel du premier ministre. Avec la responsabilité des Postes et, surtout, par son intégration au Comité des priorités, M. Côté aura l'occasion de prouver qu'il peut mériter les postes de commande dont bien peu échoient à des Québécois. Bien sûr, ils sont peu nombreux ceux qui avaient assez de sens politique pour diriger un ministère sans même avoir siégé en Chambre une seule fois. Le Québec hérite peut-être du mieux qu'il peut mériter.

Pour ces personnes et les autres qui sont touchées par les changements, le remaniement a son importance. Pour les Canadiens et même pour le gouvernement conservateur, le remaniement n'a que bien peu de signification. Il est possible que M. Mulroney nous prépare des gestes plus spectaculaires pour un autre moment.

Un autre moment qui ne saurait tarder. Le parti, comme son chef, est assez près du monde des affaires pour savoir la déception qu'il suscite depuis quelque temps. Il faudra beaucoup plus qu'une petite chaise musicale pour regagner la confiance de sa principale clientèle.

Jean-Guy DUBUC

La visite du pape au roi du Maroc

Le lecteur pressé aura surtout retenu que c'est en français que le pape Jean-Paul II s'est adressé aux foules marocaines, à l'étape de Casablanca, point culminant d'un périple en Afrique qui l'a conduit dans 7 pays en 12 jours. Essentiellement, toutefois, il s'agissait, comme l'a souligné le visiteur devant la multitude réunie pour saluer son passage, d'un « dialogue de croyants ».

Partout où il s'est arrêté avant le Maroc, le Saint-Père était l'invité des autorités ecclésiastiques locales. À Casablanca, au contraire, le Saint-Père était l'invité du roi Hassan II, qui est lui-même chérif, c'est-à-dire commandeur des croyants. Le catholicisme, en la personne du pape, s'est donc porté à la rencontre de l'islam, en la personne de Hassan II.

Le sens profond de l'événement n'est pas altéré du fait que, contrairement à ce qu'on pense d'habitude, Arabes et musulmans ne se confondent pas. Les Arabes ne représentent que 15 p. cent de l'ensemble musulman, l'élément dominant étant asiatique (Indonésie, Inde et Pakistan).

Le bouillonnement de l'islam, phénomène contemporain notable, ne peut que solliciter intensément l'attention de l'Église catholique. Bouillonnement qui tourne souvent à l'agitation. Comme le note Habib Boularès dans son livre *(L'islam, la Peur et l'Espérance)*, éditions Jean-Claude Latès, depuis la prise du pouvoir par l'ayatollah Khomeiny à Téhéran, l'agitation organisée au nom de l'islam ne cesse de s'amplifier. « Elle fait peur aux Occidentaux mais aussi à un grand nombre de musulmans. » C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la mise en garde du Saint-Père à l'adresse de ceux « qui se réclament de Dieu pour justifier leurs actes ».

Qui peut oublier que le président Sadate d'Égypte a été victime des intégristes musulmans armés, que, même dans des États résolument laïcs, comme la Turquie, on assiste à un renouveau islamique?

L'histoire des rapports entre la chrétienté et l'islam est l'affaire des historiens (sans doute aussi des théologiens); aucun survol ne peut rendre compte convenablement de tous les épisodes. L'intolérance religieuse a tantôt invoqué le Coran, tantôt l'Évangile.

Aujourd'hui, on parle ouvertement d'une certaine « fragilité » de la chrétienté face à l'islam. Si le christianisme ne fait pas beaucoup de conversions chez les musulmans, l'islam, en revanche, démontre une aptitude remarquable à s'implanter un peu partout. On ne construit pas d'église chrétienne en Arabie Saoudite, mais à Rome même va s'élever une mosquée colossale.

Tout n'est pas que pure mystique dans cette rencontre de deux chefs religieux à Casablanca. Quoi qu'il en soit des liens d'amitié qui unissent Jean-Paul II et Hassan II, la question de Jérusalem offrait, au départ, un terrain d'entente. Le souverain chérifien préside un comité islamique pour la libération de Jérusalem, ville sacrée pour les musulmans, dont Israël a fait sa capitale. Le Vatican, de son côté, plaide pour « la valeur universelle » de la Ville sainte, regrette qu'elle devienne de plus en plus « hébraïque » et souhaite un statut international pour les Lieux saints.

De la visite pontificale Hassan II va tirer un supplément de prestige. Il est difficile de mesurer l'ampleur des mouvements déstabilisateurs à l'intérieur du royaume. La misère avait allumé le feu des émeutes il y a dix-huit mois, sans s'arrêter, toutefois, la monarchie. En outre, le Maroc est « marié » à la Libye. Ce n'est pas chez Kadhafi que le roi va trouver une caution qui peut le dédouaner auprès des États-Unis.

Guy CORMIER



Les méfaits de la chaussure étrangère

À M. Brian Mulroney
Premier ministre
et aux membres du cabinet fédéral
Ottawa

D'après les journaux du 5 juillet dernier, le tribunal des importations vous a recommandé d'ouvrir quasi totalement les frontières aux chaussures importées sous le prétexte que l'industrie canadienne s'était suffisamment modernisée pour faire face victorieusement à leur concurrence, comme si les manufacturiers étrangers ne pouvaient pas également se moderniser.

Il faut être naïfs ou vouloir à tout prix l'abolition des quotas pour employer un argument aussi fallacieux. Tout le monde sait que les produits manufacturés canadiens: chaussures, vêtements, voitures, etc., ne sont pas compétitifs parce que les salaires payés ici sont beaucoup plus élevés que ceux payés dans la plupart des pays du monde et que si les frontières sont ouvertes aux produits étrangers nos entreprises failliraient les unes après les autres, privant de leur travail la majorité des travailleurs canadiens.

Les industries les plus menacées sont évidemment celles qui em-

ploient le plus de main-d'œuvre — c'est-à-dire qui sont les plus grandes productrices d'emplois — comme précisément la chaussure, les vêtements, etc. Le gouvernement canadien ne peut donc pas ouvrir ses frontières aux produits étrangers sans courir à sa perte. Charité bien ordonnée commence par soi-même et si le gouvernement est le moins intelligent, il protégera d'abord les industries qui, pour un capital donné, produisent le plus d'emplois. C'est le cas de la chaussure et des vêtements.

Il y a longtemps d'ailleurs qu'Ottawa aurait dû interdire la vente de chaussures étrangères au Canada, celles-ci ne répondant pas aux normes de sécurité les plus élémentaires et ayant contribué à la détérioration de la qualité de vie des Canadiens depuis des années.

On en a eu la preuve de façon irrefutable lorsque, il y a un peu plus de deux ans, l'Association des orthésistes révélait au grand public que la moitié de nos compatriotes souffraient des pieds parce qu'ils étaient mal chaussés. Or, à ce moment-là, 64% de toutes les chaussures vendues au Canada venaient de l'étranger.

Les raisons scientifiques de ce

désastre sont bien connues des chausseurs professionnels: ce sont les empeignes exagérément courtes et le manque de largeurs qui caractérisent la presque totalité des chaussures importées. Comme les largeurs disponibles (la B pour les dames et la D pour les hommes) ne conviennent qu'à 45% environ de la population du Canada, c'est plus de la moitié de nos compatriotes qui doivent porter des chaussures qui ne leur conviennent pas et les blessent. Sous ce rapport, la chaussure canadienne, à qui l'on a reproché si souvent d'avoir des empeignes trop longues, est beaucoup plus sécuritaire.

Mais ce n'est pas là le seul méfait des chaussures étrangères: elles ont forcé avec le temps plusieurs de nos manufacturiers à abandonner la production des largeurs pour réduire leurs coûts et faire face à leur injuste concurrence, de sorte qu'aujourd'hui ceux et celles qui chaussent d'autres largeurs que la B chez les dames et la D chez les hommes éprouvent les plus grandes difficultés à se chausser. Il y va de la santé des Canadiens et aucun argument ne devrait prévaloir contre celui-là aux

accords du GATT. On peut aider les pays en voie de développement, mais pas aux dépens de notre santé.

Que les détaillants favorisent les chaussures importées, il n'y a là rien de surprenant puisqu'elles leur coûtent meilleur marché que les nôtres et qu'ils peuvent réaliser de plus gros profits en les revendant aux mêmes prix! C'est une question de gros sous. La santé de leurs clients les laisse indifférents. On en a la preuve tous les jours puisque la plupart ne se donnent même plus la peine de mesurer les pieds de leurs clients avant de les chausser.

Le gouvernement doit protéger la santé de ses ressortissants, en renforçant les quotas d'abord, puis en subventionnant les manufacturiers canadiens pour leur permettre de renouer avec la production des largeurs ensuite. Quant aux détaillants, il faut les forcer à mesurer les pieds de leurs clients avant de les chausser et à maintenir en tout temps un éventail suffisant de largeurs en magasin.

Edouard BOURASSA
designer en chaussures
Laval

Le sort de 200 emplois est en jeu

M. Jean-Pierre Jolivet
Ministre délégué aux Forêts
Gouvernement du Québec

J'espère que vous prendrez quelques minutes de votre temps pour lire cette lettre qui touche le sort de l'aménagement forestier sur le territoire de dix municipalités du Bas-Saint-Laurent et concerne le maintien de deux cents emplois saisonniers en forêt dans une région défavorisée comme la nôtre.

Vous n'êtes pas sans savoir que la Société d'exploitation des ressources des Monts déclarait faillite le 26 novembre dernier à la suite, principalement, de pertes survenues dans des opérations forestières en forêt publique pour le compte d'une filiale de Rexfor. Cette faillite touchait quatre cent cinquante créanciers qui risquent d'encaisser une perte nette de 700 000 \$ puisque le dividende prévisible en cas de liquidation se situe aux alentours de 30 p. cent pour des créanciers ordinaires qui dépassent le million de dollars.

Depuis plus de huit mois maintenant, le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, de même que le Conseil d'administration de la Société des Monts, travaillent sur un plan de relance qui permettrait de sauver une entreprise essentielle à la santé économique de la région de Matane. Des pourparlers sont en cours depuis ce temps, avec des fonctionnaires de votre ministère, pour l'obtention d'un prêt de 300 000 \$ sans intérêt, pour les trois prochaines années. Ces négociations sont aujourd'hui dans une impasse et je ne peux croire que vous n'interviendrez pas rapidement pour dénouer la situation.

Il me semble que les garanties offertes pour l'obtention de ce prêt sont suffisantes. Elles sont, de plus, à l'extrême limite de ce qu'il est possible d'offrir dans les circonstances. Un organisme du Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent, dont les qualités de gestion étaient encore soulignées dans le dernier rapport de son vérificateur externe, s'engage à en surveiller l'utilisation et à prendre les moyens pour le faire.

Les inspecteurs à la faillite sont prêts à recommander aux créanciers un dividende identique à celui prévu en cas de liquidation, ce qui permettra de ne pas utiliser le prêt que pour le fonds de roulement de l'entreprise. Les inspecteurs sont prêts également à recommander éventuellement le remboursement des créances après le remboursement intégral de ce prêt.

Enfin, le conseil d'administration de la Société a accepté de recommander aux actionnaires la constitution d'un fonds de roulement additionnel de 100 000 \$ dans les trois prochaines années afin de pouvoir fonctionner adéquatement

après le remboursement du prêt à votre ministère.

Ce ne semble pas assez... Les fonctionnaires de votre ministère demandent que des organismes du milieu cautionnent financièrement ce prêt, malgré le fait que nous lui avons dit depuis des mois que cette solution était impraticable dans le contexte de l'activité forestière dans le Bas-Saint-Laurent. Tel que prévu, le Syndicat des producteurs de bois de la région ainsi que les représentants des organismes de gestion en commun viennent de dire non à cette exigence. On ne peut donner ce que l'on a.

La baïlle est de nouveau dans votre camp. Le projet de convention soumis par le syndicat précité me semble être la seule solution dans les circonstances. Elle est probablement pour le gouvernement la moins pire des perspectives puisque la conséquence d'une liquidation vous coûterait beaucoup plus cher.

S'il y a liquidation, tous les efforts de sensibilisation ainsi que les millions investis par le gouvernement dans l'aménagement de la forêt privée du secteur de Matane ne vaudront plus rien.

De plus, un nombre important de travailleurs et travailleuses, ordinairement à l'emploi de la société, devront bientôt recourir à l'assistance sociale. Enfin, votre gouvernement ne percevra plus les impôts et taxes que l'activité de l'entreprise, dont le chiffre d'affaires a dépassé les cinq millions de dollars au cours des deux dernières années, ne manquait pas de générer.

La logique de la justice sociale, de la rationalité financière et la logique tout court auraient dû faire en sorte que le prêt ait déjà été consenti et que les activités de l'entreprise aient redémarré. Chaque jour qui passe rend plus difficile la relance puisque les activités forestières se déroulent, l'été et l'automne, à un moment où les employés de votre ministère semblent prendre leurs vacances.

Votre intervention dans ce dossier reste notre dernier recours. J'ai l'intime conviction que la demande que je vous fais aujourd'hui de reconsidérer le dernier projet de contrat du Syndicat des producteurs de bois, concernant le prêt de votre ministère, est partagée par une large majorité des actionnaires, fournisseurs, créanciers et actionnaires de la Société des Monts. Ceux-ci sont prêts à faire leur part. Peuvent-ils espérer encore que vous ferez la vôtre? Après tout, les emplois ne devraient-ils être la préoccupation que des aspirants et aspirantes à la présidence du Parti québécois?

Gilles GODIN
Président
Société des Monts
Saint-Jean de Chébourg

«Un triple péché?»

Il n'était pourtant tombé que deux bombes atomiques sur le Japon. Alors pourquoi Marcel Adam y est-il allé de trois chroniques de suite (dans LA PRESSE des 6, 8 et 10 août) à l'occasion du 40^e anniversaire d'Hiroshima et de Nagasaki, non seulement pour faire l'éloge de la bombe mais aussi pour tomber à bras raccourcis sur les fauteurs de paix qui souhaitent mettre fin à la folie furieuse de l'équilibre de la terreur?

Et pourtant l'auteur admet candidement que «le monde ne peut jouir en toute sérénité de cette paix artificielle qui procède de l'équilibre de la terreur». Alors où veut-il en venir exactement, sinon jeter un discrédit facile sur ceux qui, comme les évêques américains et canadiens, «dénoncent comme immorale l'escalade nucléaire», tout en admettant lui-même que l'humanité a maintenu «les moyens non seulement de s'autodétruire, mais peut-être d'éliminer de la face de la terre toute forme de vie»?

M. Adam semble prendre pour acquis que, depuis la faute originelle de son premier ancêtre et depuis que Cain a tué son frère, il y a toujours eu des guerres et il y en aura toujours. Donc il faut, selon lui, se résigner à poursuivre éternellement la course aux armements avec des moyens d'ancêtre perfectionnés. Dans cet esprit, il semble même se réjouir que ce soient les «bons» Américains plutôt que les «méchants» Russes qui aient lancé la bombe sur Hiroshima.

Nous préférons, quant à nous, envisager l'avenir dans la perspective de cette survivante d'Hiroshima qui, l'autre jour à la télévision, souhaitait que la guerre devienne

un moyen désuet de régler les conflits internationaux comme l'esclavage est devenu un moyen désuet de régler le partage des tâches.

Il y a d'ailleurs eu déjà des précédents créés en ce sens. N'oublions pas que nos ancêtres féodaux, en Europe, avaient l'habitude de régler leurs différends par la force des armes; et graduellement ils ont appris à utiliser des moyens plus pacifiques — comme l'arbitrage des tribunaux et les traités internationaux.

Après la Deuxième — et dernière? — guerre mondiale, les «nations unies» ont créé un mécanisme de paix et de développement qui offrait un potentiel intéressant; mais qui a été graduellement paralysé par les superpuissances — dont les États-Unis — qui préféraient exercer leur hégémonie unilatéralement plutôt que de se plier à la discipline du multilatéralisme. Comme on le voit, par exemple, en Amérique centrale, en Pologne et en Afghanistan. Les résultats ne sont pas très brillants ni très civilisés!

Plutôt que de prôner le «réalisme» de l'équilibre de la terreur et de condamner la «sincérité» présumée naïve des promoteurs de paix, Marcel Adam ferait peut-être oeuvre plus utile en encourageant la consolidation persévérante des mécanismes de solidarité internationale et de règlement pacifique des conflits internationaux — plutôt que la course folle aux «moyens de s'autodétruire... et peut-être d'éliminer de la face de la terre toute forme de vie».

Pierre LAPLANTE
Jacques LANGLAIS
Conférence mondiale des religions
pour la paix/Canada

La traversée du R-100

C'est avec un certain étonnement que j'ai lu la chronique «La Presse d'autrefois» dans LA PRESSE du dimanche 28 juillet. De toute évidence, celui ou celle qui prépare cette page aurait intérêt à se documenter plus solidement et à se munir d'une calculatrice. L'arithmétique ne semblait pas être son fort.

Le R-100 (G-FAAV) était gonflé à l'hydrogène, et non à l'hélium. C'est d'ailleurs ce qui causa la perte de son jumeau, le R-101. Par ailleurs, c'est 6 moteurs de 670 hp, répartis en trois nacelles, et ayant chacun son hélice (donc 6 hélices au total), qui propulsait le R-100 à une vitesse de pointe de 81 milles à l'heure (pas quatre moteurs et 2 hélices tel que rapporté). L'expression «noeud nautique» pour parler de distance est à proscrire. De même que «noeuds à l'heure». Le noeud est une unité de vitesse mesurant les «milles marins à l'heure». J'ignore si cette erreur date de l'édition de 1930; mais si c'est le cas, il aurait fallu corriger.

Enfin, le temps du voyage de Cardington à Montréal fut bel et bien de 78 heures 51 minutes. J'ignore qui a fait le calcul, mais de 10h48 du matin (heure de Montréal) le 29 juillet, jusqu'à 16 heures le 1^{er} août, il y a bien plus de 78 heures, non?

C'est donc un peu PLUS de trois jours que requit la traversée, temps qui aurait pu être plus court de huit heures si un aileron n'avait été endommagé dans l'orage rencontré à l'ouest de Trois-Rivières, le 31 juillet à 21h30, tel que rapporté dans le livre de bord.

Encore une fois, j'ignore si les erreurs doivent être imputées aux chroniqueurs du temps ou au rédacteur d'aujourd'hui, mais si les journalistes de 1930 pouvaient n'avoir à leur disposition que des renseignements fragmentaires, ceux d'aujourd'hui, avec la documentation disponible, n'ont aucune

excuse. Le respect que les lecteurs portent à LA PRESSE exige, de la part de ses journalistes, que les faits soient fidèlement rapportés et au besoin corrigés, sans qu'on rajoute de nouvelles erreurs.

Vincent GOUDREAU, Ing.
Repentigny

NDLR — Tout comme elle l'avait fait pour la page «Cent ans d'actualités» au cours de l'année du centenaire, LA PRESSE a choisi, dans le cas de la page «LA PRESSE d'autrefois», de reproduire très fidèlement, et avec le moins de commentaires possibles, les articles tels que publiés à l'époque, en se contentant de corriger les erreurs typographiques. S'il avait fallu, pour ces deux séries, apporter les précisions qui s'imposent à chacun des textes republiés afin de les placer dans le contexte actuel, la lecture serait devenue fastidieuse, sinon impossible.

La page consacrée au R-100 n'a pas dérogé à cette habitude, quoiqu'une erreur quant au nombre des moteurs se soit glissée dans le texte reproduit d'une manière inexplicable; en effet, le texte original parlait de trois moteurs, et non de quatre.

Quant au nombre d'heures de vol du dirigeable, nous devons malheureusement maintenir le chiffre de 66 heures. Comme le dit le texte, le dirigeable a quitté Cardington le 29 juillet à 10h48 du matin, heure de Montréal. Il a donc volé pendant 13 heures et 12 minutes le 29, 24 heures le 30, 24 heures le 31, et cinq heures le 1^{er} août, puisque le texte précise clairement que la manoeuvre d'arrimage s'est effectuée entre 5h17 et 5h32, «après être arrivé au profond de la nuit, un peu avant deux heures et demie», comme on peut le lire à la une de l'édition du 1^{er} août 1930. D'où un total de 66 heures et 48 minutes au maximum.

GUY PINARD

L'autre télévision

Lettre adressée à
M. Jacques Girard,
P.D.G. de Radio-Québec.

Radio-Québec se veut une alternative dans notre champ télévisuel. Pourtant, «l'autre télévision» se rapprochera (à nouveau dangereusement) du modèle de télévision traditionnelle. Après la venue des «Variétés Michel Jasmijn», on introduira bientôt sur ses ondes de la publicité commerciale.

À première vue, ce type de réclame constituera un apport financier appréciable pour R-Q. Ces revenus, dites-vous, hausseront la qualité des émissions et le nombre de productions éducatives? radio-québécoises. Erreur! C'est le contraire qui risque de survenir.

Le capital privé peut contribuer à financer «l'éducatif» et le «culturel» (exemple, par la commande de prestige), mais il peut aussi leur nuire. Car en invitant ces annonceurs, on accentue la psychologie des cotes d'écoute. La programmation éducative étant moins attrayante que l'entertainment, vos produits en souffriront en terme de qualité. De même, on s'expose à voir les émissions «éducatives» confinées à des heures indus.

De plus, le 6 août dernier sur CBF-690, vous avez déclaré que

«la publicité n'a pas à être éducative, (Que) c'est l'ensemble de la programmation de R-Q qui doit (l'être)». Vous semblez oublier M. Girard que la publicité fait partie intégrante de la programmation, et que cette dernière doit être éducative à 100%.

Selon moi, il n'y a que les messages à caractère corporatif ou institutionnel, social et d'intérêt public, formatifs ou informatifs qui sont aptes à être diffusés sur vos ondes. La publicité commerciale (souvent insipide) incite à la consommation, ce qui est incompatible avec l'article 3e de la «loi sur la programmation éducative» qui stipule que «l'autre télévision» doit par ses émissions, favoriser l'éducation économique des québécois.

Tout doit être mis en oeuvre pour éviter une télé-métropolisation plus poussée de R-Q. «Le Québec souffre encore de sous-scolarisation, et ce n'est pas en faisant de la télévision grand-public qu'on va y remédier.» (Rapport Rocher, 1979).

À mon avis, le détournement de mission en cours à «l'autre télévision» risque de lui être fatal.

François BLANCHET
Montréal

Un cas de ségrégation

J'ai eu connaissance d'un cas de ségrégation qui m'a révolté et je proteste contre ce fait.

Je voulais prendre un taxi, à la sortie du Terminus Voyageur. Un homme de race blanche saisit ma valise et un homme de couleur lui dit: «Tu prends mon tour, ce voyage est à moi». Le blanc répond: «Cette personne ne veut pas d'un chauffeur noir», sans que j'aie dit un seul mot.

Pourquoi n'avoir pas protesté à ce moment-là? J'arrivais d'un long voyage, j'étais très fatigué,

j'ai 70 ans, j'étais seule; tout ce que j'espérais c'était d'arriver le plus vite chez moi et je ne voulais pas provoquer de bagarre.

Je comprends toute la rançune que les gens de couleur peuvent avoir contre les blancs. Je tiens à souligner que j'ai eu souvent des chauffeurs noirs et qu'ils m'ont très bien conduite à la place indiquée.

J'ai été révoltée pour eux et je leur dis de tenir bon; il y a beaucoup de gens qui les comprennent.

Cécile GELINAS
Lachine

Les jeunes au volant

Je trouve cela effrayant de constater le nombre de jeunes qui conduisent un véhicule en état d'ébriété.

Quand nos gouvernements prendront-ils conscience du problème de la boisson sur nos routes? Il ne se passe pas une fin de semaine sans qu'il y ait des accidents mortels dus à des pertes de contrôle. C'est affreux de voir nos jeunes se détruire sur nos routes.

Je propose donc que l'âge permis pour avoir accès aux débits de boisson ainsi qu'à la conduite d'un véhicule-automobile soit reporté à 21 ans.

Si nous voulons garder notre jeunesse en vie et en santé, il est temps d'agir et de réveiller nos gouvernements.

Giiberte BRODEUR
Saint-Pie

La justice des riches

Depuis quelques semaines, on entend la société bien pensante s'inquiéter du sort fait à la justice dans l'histoire des «Hell's Angels». Tout le monde semble s'étonner du fait que des gens dont la culpabilité n'est pas à démontrer puissent faire échec à la justice sociale.

Pourtant cette situation est tout à fait normale: la justice a été faite par des gens riches pour protéger ceux qui possèdent, sans s'interroger sur la légitimité de cette possession.

Et bien malin, celui qui pourra nous proposer un meilleur système que celui que nous possédons déjà.

Yvan BEAUIEU
étudiant
Montréal

fait pas de différence; je n'ai jamais vu un avocat refuser de l'argent ou se questionner sur sa provenance. Et à partir du moment où il a été payé, n'importe quel avocat oublie les beaux principes d'équité sociale pour se poser la question suivante: comment protéger mon client.

Ce n'est pas les Hell's Angels qu'il faut incriminer ici mais bien un système de justice qui protège ceux qui possèdent, sans s'interroger sur la légitimité de cette possession.

Un exploit à souligner

Je dis bravo à nos deux Québécois Francis Lévesque et Robert Bourgoïn qui sont arrivés deuxième au «Grand Raid Le Cap-Terre de Feu». Que d'aventures ont-ils vécues avec quatre autres équipes européennes! Je les ai suivis toutes les semaines, fidèle au rendez-vous de samedi 17h à Radio-Canada. Ils ont gravi l'échelle du pointage barreau par barreau et ce n'est pas grâce à l'aide du jury européen dont le parti pris était nettement évident.

On ne peut pas dire que les médias se sont emparés de nos deux champions; seulement un petit article dans un journal. Ce que je donnerais pour m'attabler devant un café avec ces deux globe-trotters pour qu'ils me racontent leurs huit mois.

Sylvie ROY
Pointe-aux-Trembles

En haute altitude

Lettre ouverte à M. Guy Tardif,
ministre des Transports.

Pour me rendre en Europe cet été, j'avais, par nationalisme économique, demandé à mon agent de voyage de me réserver des places sur Québecair. Ce transporteur aérien étant propriété du gouvernement québécois et mes propres impôts ayant servi à éviter la fermeture de cette entreprise, je pensais qu'il était normal d'acheter un produit québécois.

Une fois à bord, avec une bonne conscience légitime, je me mis à feuilleter le magazine Envol en m'attendant bien sûr à y trouver un reflet de la culture québécoise. N'est-il pas raisonnable de penser qu'une entreprise nationale s'efforcera de promouvoir en premier les produits nationaux qui, dans certains cas, ont été créés grâce à des fonds publics?

Malheureusement au Québec, on ne fait rien comme les autres, notre originalité étant de nous nier nous-mêmes. Ainsi, je constatai avec étonnement à l'aller (no de juin) comme au retour (no de juillet) que sous la rubrique livre il n'y avait aucun compte rendu d'auteurs québécois. Pour en avoir le coeur net, je poussai mon enquête jusqu'à la Bibliothèque nationale où je dépouillai toutes les livraisons de la revue Envol de janvier 1984 à juillet 1985 (à l'exception du no d'avril 1985 qui manquait à la collection). Ce coup de sonde confirma mes appréhensions. La littérature québécoise a la part congrue sur les ailes de Québecair puisque plus de 70% des livres recensés durant cette période n'étaient pas québécois mais français. Je constatai aussi que deux fois plus de livres américains que

de livres québécois avaient été recensés. Ce n'est pas la présence de ces produits étrangers dans cette vitrine publicitaire que je conteste mais la disproportion et le silence méprisant envers nos propres produits culturels.

Le transport aérien est un lieu idéal de promotion culturelle. Non seulement la clientèle est-elle captive pendant de longues heures mais en plus, ceux qui voyagent sont habituellement des acheteurs de livres. Pourquoi Québecair ne ferait-elle pas sa part pour faire connaître la littérature québécoise en donnant une plus grande place dans les pages de sa revue aux écrivains québécois, sans bien sûr exclure les autres littératures? Si nous n'avons pas la fierté et le goût de ce que nous produisons, il ne faut pas demander aux autres de l'avoir à notre place. Ce ne sont pas nos concurrents qui s'ingénieront à faire connaître nos produits. Le livre québécois a besoin de vitrines de prestige. Plus il sera exposé, plus il sera apprécié et plus notre marché s'étendra.

Dans cette perspective, pourquoi la direction de Québecair n'offrirait-elle pas à ses clients un nouveau service en mettant à leur disposition sur les vols long-courriers une sélection d'ouvrages québécois? On offre bien gratuitement des revues américaines ou françaises, pourquoi pas des romans québécois, d'autant plus que le livre de poche se développe au Québec? Ce serait une façon minime, j'en conviens, mais pour le moins logique de maximiser la rentabilité à long terme de l'investissement que collectivement nous avons fait dans cette compagnie.

Denis MONIÈRE
Montréal

la presse
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400.» Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSEES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 18 h.		Commandes	285-7111
		du lundi au vendredi 8 h à 17 h.	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer	285-7205
		du lundi au vendredi 9 h à 16 h 30.	
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
		Détailants	285-7202
COMPTABILITE		National, Télé-Press	285-7306
Grandes annonces	285-6892	Vacances, Voyages	285-7265
Annonces classées	285-6900	Carrières et professions, nominations	285-7320



Guy Pinard

Le centre-ville (1)

Il aurait sans doute été préférable de vous présenter d'une seule pièce le circuit du centre-ville. Malheureusement, vu le nombre élevé de points d'intérêt, l'abondance d'informations pertinentes à certains édifices et la longueur du trajet, il a bien fallu se résigner à le présenter en deux tranches. Dans un premier temps, aujourd'hui, nous vous ferons visiter des symboles qui ont marqué autant d'époques de notre vie. Le symbole de l'architecture spectaculaire avec la gare Windsor. Le symbole du gigantisme avant son temps avec l'édifice Sun Life. Le symbole des parcs à l'anglaise avec le square Dominion. Le symbole des hôtels de luxe courus par les grands avec l'ex-hôtel Windsor en voie de recyclage, et le symbole des hôtels ultra-modernes avec le centre Sheraton. Les symboles d'une espèce peut-être en voie d'extinction avec les magasins à rayons Eaton et La Baie. Le symbole du déplacement vers le nord du quartier des affaires avec la place Ville-Marie. Enfin, le symbole de l'édifice multifonctionnel requis par une société surorganisée avec la place Bonaventure. En résumé, on peut dire que c'est un circuit facile mais qui présente un handicap sérieux, celui de faire attraper un bon torticolis!

Départ : Station de métro Bonaventure
Arrivée : Station de métro Square-Victoria
Distance : 3,7 km
Durée : 90 minutes

Le circuit commence à la station de métro Bonaventure, à la sortie de la rue de la Gauchetière.

RUE DE LA GAUCHETIÈRE (à gauche)

1 — Place Bonaventure — La bouche de métro débouche à l'intérieur de ce complexe multifonctionnel (il comprend une galerie de boutiques, une grande salle d'expositions, un centre de commerce en gros et un hôtel sur le toit, avec jardins et piscine chauffée) terminé en 1976 sous la surveillance des architectes Affleck, Desbarats, Dimokopoulos, Lebensold et Sise.

2 — Futur terminus d'autobus — Ce quadrilatère en voie d'aménagement servira de terminus pour les autobus de la Commission de transport de la Rive-Sud de Montréal.

3 — Hôtel Château Champlain — Édifice terminé en 1967. Hôtel à architecture remarquable avec ses fenêtres qui font penser aux alvéoles d'une ruche d'abeilles.

4 — Gare Windsor (angle sud-ouest de Peel) — Bâtiment du style «château» commun aux édifices du Canadien Pacifique, conçu par Bruce Price pour sa partie d'origine (les trois premières baies vers l'est, rue de la Gauchetière, et trois baies au-delà de la tourelle carrée, rue Peel). Edward Maxwell ajoute l'aile de la rue de la Gauchetière en 1901, et ses collègues Taylor, Watts et Painter signent le prolongement de la rue Peel en 1912, un an avant que ne soit ajoutée la verrière de la salle des pas perdus (visite recommandée), ces additions successives respectant l'architecture de Price. À noter aussi les arcades cintrées.

5 — Église anglicane St. George (angle nord-ouest de Peel) — Temple de style néo-gothique construit en 1870 par William T. Thomas, pour remplacer celui qui avait été érigé en 1812, rue Notre-Dame, et dont la flèche a été ajoutée en 1894. À noter, si les portes sont ouvertes, les sculptures sur bois, les vitraux et les tapisseries. Seule la chaire provient du premier temple. Revenir sur ses pas, rue de la Gauchetière.

RUE PEEL (à gauche)

6 — Place du Canada — Place comprenant la partie sud du square Dominion, avec son prolongement plus récent en béton vers l'hôtel Château Champlain. Remarquable par la statue de Sir John A. Macdonald, premier chef de gouvernement sous la Confédération, oeuvre de John Wade érigée en 1894, et le monument aux morts des deux guerres mondiales et de la guerre de Corée.

7 — Complexe La Laurentienne — Érigé sur l'emplacement de l'ex-hôtel Laurentien, inauguré en 1928 et démolé en 1918. Cet hôtel se singularisait par son revêtement en aluminium.

BOULEVARD DORCHESTER (à gauche)

8 — Banque de Commerce (angle nord-ouest de Peel) — Édifice construit en 1961 sur l'emplacement de l'aile sud de l'hôtel Windsor.

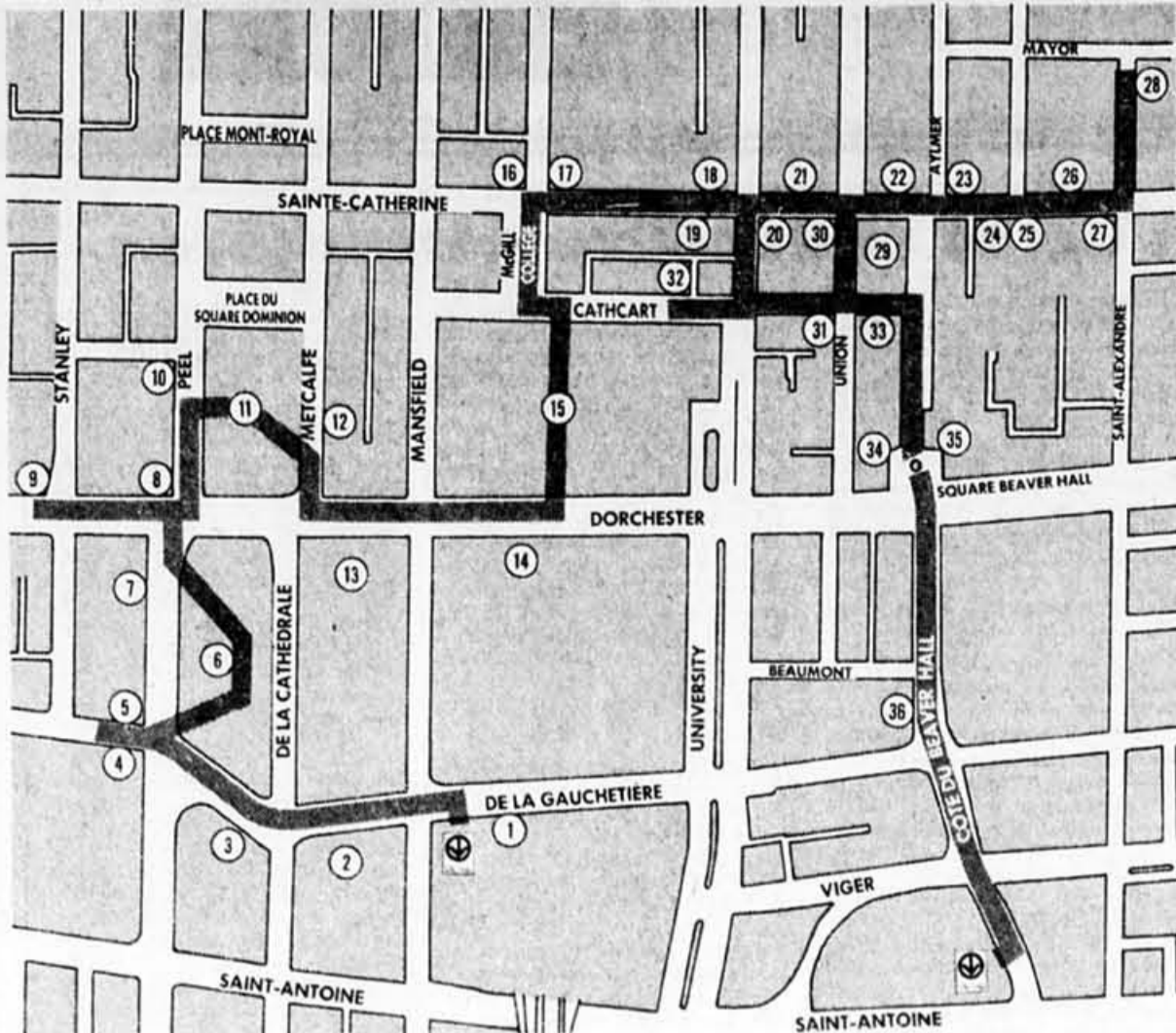
9 — Hôtel Sheraton (angle nord-ouest) de Stanley — Le dernier super-hôtel montréalais à ouvrir ses portes en 1982. À noter l'aménagement paysager et la verrière du hall principal. Revenir sur ses pas, boulevard Dorchester.

RUE PEEL (à gauche)



10 — Ex-hôtel Windsor (au 1170) — Édifice d'inspiration Second Empire conçu par G.H. Worthington. Érigé en 1878, il fut à son époque l'hôtel le plus luxueux de Montréal, avec 278 chambres. Le bâtiment encore existant est en fait l'annexe construite en 1906 par les architectes Hardenberg et Gilbert, au nord de l'hôtel existant. L'aile originale fut si lourdement endommagée par un incendie en 1957 qu'on dut la démolir. La petite annexe de trois étages fut ajoutée en 1959 sous la surveillance de M. R. Roth. Traverser le square.

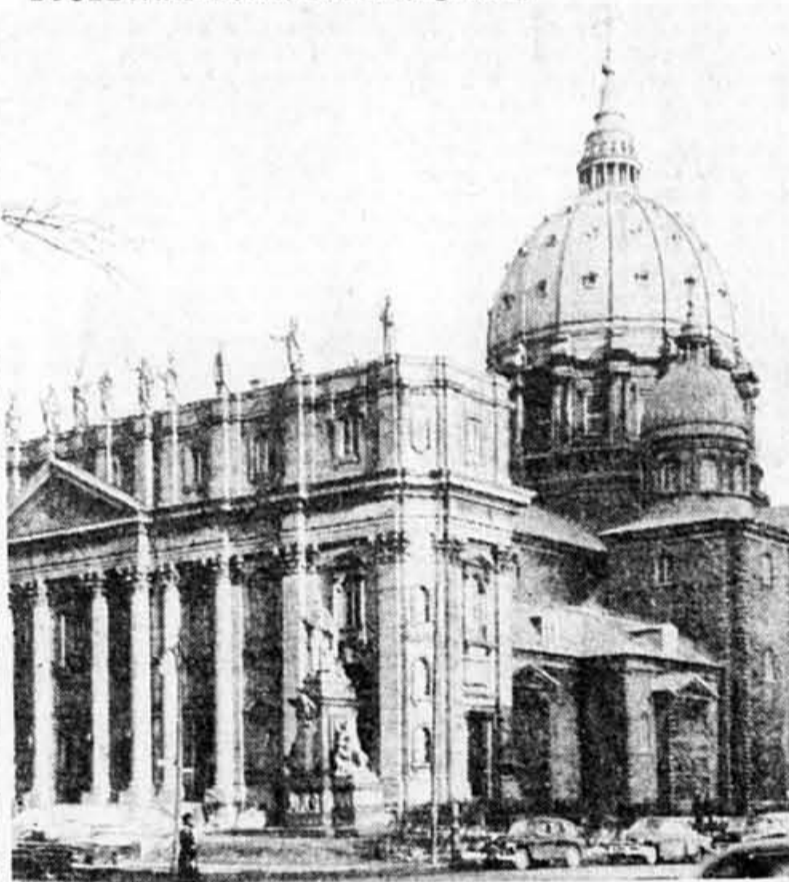
11 — Square Dominion — Square aménagé en 1859 sur une partie d'un ancien cimetière remontant à 1799 et démenagé sur la montagne en 1855. Il prend le nom de square Dominion en 1872. À voir : une des dernières vespasiennes datant de l'époque de Camillien Houde, la statue de Sir Wilfrid Laurier, oeuvre d'Emile Brunet, le monument érigé en 1902 en hommage aux soldats morts pendant la guerre des Boers, sculpté par George Hill, et la statue du poète Robert Burns. Le square contient également un kiosque d'information touristique. Se rendre jusqu'à la rue Metcalfe.



MONTRÉAL À PIED

12 — Édifice de la Sun Life (au 1455) — L'édifice original inauguré en 1918 ne comprenait que six étages. Dessiné par les architectes Darling et Pearson et construit en granit gris, il se limitait à la partie comprenant les six colonnes les plus rapprochées du boulevard Dorchester actuel (35 m de façade). Les architectes originaux apportèrent deux additions majeures à l'édifice initial. En 1926, on procéda à un premier agrandissement de 22,5 m sur Dorchester, et de 42 m sur Mansfield. L'édifice présente sa configuration actuelle (130 m de façade sur les rues Metcalfe et Mansfield) depuis 1931. Ces derniers travaux comprenaient également l'addition de 24 étages à la tour centrale, et de 10 étages aux ailes latérales. À noter : les lignes symétriques de l'édifice et son élégance sur ses quatre façades; les colonnes corinthiennes (en syenite et marbre noir de Belgique) qu'on retrouve aussi à la partie supérieure de l'édifice; les murs en marbre rose d'Italie; les balustrades en pierre sculptée; les grillages en bronze; le hall d'entrée; les comptoirs en marbre.

RUE METCALFE (à droite) BOULEVARD DORCHESTER (à gauche)



13 — Cathédrale Marie-Reine-du-Monde — Reproduction, à la moitié de l'échelle, de la basilique Saint-Pierre de Rome, construite entre 1870 et 1894 sous la surveillance de Victor Bourgeois. Jadis connue sous le vocable de basilique Saint-Jacques-le-Majeur. Façade et dome remarquables, tout comme le baldaquin, oeuvre de Victor Vincent réalisée en 1900, inspirée par celui de Bernini, au Vatican. **Visite recommandée.** La statue est celle de Mgr Ignace Bourget, sculptée en 1903 par Louis-Philippe Hébert.

14 — Gare centrale (angle sud-est de Mansfield) — Gare principale du Canadien National à Montréal depuis le détournement des activités jadis concentrées à l'ex-gare Bonaventure. Édifice construit entre 1929 et 1943. L'hôtel Reine Elizabeth qui le surplombe a ouvert ses portes en 1958.

PLACE VILLE-MARIE (à gauche)

15 — Place Ville Marie — Complexe inauguré en 1962 et construit au-dessus des voies ferrées du Canadien National par l'architecte E.I. Pei, en collaboration avec un bureau montréalais. La place est devenue un symbole de l'architecture contemporaine de Montréal, en plus de donner naissance au réseau souterrain de boutiques qui relie désormais tous les grands complexes du centre-ville. À noter la fontaine de la place, Présence féminine, réalisée par Gerald Gladstone.

AVENUE MCGILL COLLEGE (devant soi)

RUE SAINTE-CATHERINE (à droite)

16 — Ex-magasin Woolworth (au 881) — Ce magasin qui sera bientôt démolé pour l'élargissement de l'avenue McGill College a été construit en 1937 dans le style Art déco par les architectes Archibald et Illsley, pour loger une des succursales de la chaîne des magasins Woolworth, pionniers des « 5-10-15 » comme on disait communément.

17 — Banque de la Cité et du District de Montréal (au 777) — Succursale de style Beaux-Arts construite par Alfred-Hector Lapiere et Frederick Dumfries en 1933. Médallions à l'effigie des provinces canadiennes à l'intérieur. À noter également : les vitraux, les lustres et les plâtres, tous d'origine.

18 — Magasin Eaton (au 677) — Édifice construit par l'étude Ross et McDonald, entre 1925 et 1931. Les six premiers étages étaient prêts en 1927, et les trois autres en 1931. L'agrandissement vers l'arrière fut réalisé en 1959. Le restaurant du 9e étage a été décoré en style Art déco par le Français Jacques Carlu, en 1931. Les boutiques « Les Terrasses » cotoient le magasin.

19 — Édifice Jaeger (au 682-684) — Bâtiment construit en 1914, remarquable pour sa façade en terra-cotta vitrifiée. Effet sculptural saisissant créé par les pilastres fins cintrant les surfaces vitrées, et la colonnade miniature et ciselée qui couronne l'édifice.

20 — Tour Shell (au 1255 University) — Édifice jadis connu sous le vocable de tour University, construit dans le style Art déco en 1930 par l'architecte H.L. Feterstonhaugh. Remarquable par ses volumes symétriques et ses lignes qui n'ont rien à envier aux édifices beaucoup plus récents. Le constructeur McRitchie & Black avait établi de nouveaux records de vitesse pour les structures de béton en coulant une moyenne de deux planchers par semaine.

21 — Cathédrale Christ Church — Temple érigé entre 1856 et 1859 par les architectes Frank Wills et Thomas Scott. Remarquable pour la sobriété de son intérieur. On notera que la flèche avait été démolie en 1927 et reconstruite en 1940. Vitraux remarquables.

22 — Magasin La Baie (au 587) — Magasin construit en 1891 par John Pearce Hill. L'édifice original (il est toujours là) ne comprenait que quatre étages. Des ajouts (en 1902 sur la rue Aylmer, en 1923 sur la rue Union et en 1964, boulevard de Maisonneuve) ont grandement augmenté sa superficie. Façade en grès d'Angleterre riche en sculptures, au-dessus de l'imposante marquise. Autrefois connu sous le nom de Henry Morgan, dont l'entreprise a été rachetée par la Compagnie de la Baie d'Hudson.

23 — Ex-théâtre Gaiety (au 539) — Salle de cinéma aménagée dans un édifice qui fut d'abord une résidence privée, celle de John Reddy, construite en 1869, puis la Maison de la bible, avant de prendre sa vocation actuelle en 1909. L'édifice a évidemment subi d'importantes modifications au fil des ans.

24 — Édifice Wilder (au 482-488) — Édifice construit en 1907 par les architectes MacDuff et Lemieux pour le compte du marchand de meubles Wilder. C'était un des premiers édifices commerciaux dotés d'une façade en terra-cotta vitrifiée.

25 — Cinéma Parisien (au 480) — Théâtre du Festival annuel des Films du monde de Montréal.

26 — Église St. James United (au 463) — Conçue par A.F. Dunlop et terminée en 1888, cette église était à l'époque le plus grand important temple de foi méthodiste au Canada. La façade est dissimulée par une rangée de boutiques construite en 1926 sous la férule de l'architecte Frank Peden. Revenir sur ses pas, rue Sainte-Catherine.

27 — Édifice Jacobs (au 474-450) — Le premier édifice construit en 1909 par les architectes Mitchell et Crighton comportait six étages, avec façade en pierre (aujourd'hui en brique). Les quatre derniers étages (avec façade en terra-cotta, au-dessus de l'entablement) ont été ajoutés en 1928.

RUE SAINT-ALEXANDRE (à gauche)

28 — Édifice Mayor (au 1449-1459) — Édifice construit en 1927 sous la surveillance de Charles A. Mitchell. Addition en 1948 d'une annexe conçue par Henry Greenspoon. Conçu pour loger des restaurants au rez-de-chaussée, des salles d'exposition et des ateliers jusqu'au 7e étage, puis des bureaux du 8e au 11e étage. Revenir vers la rue Sainte-Catherine.

RUE SAINTE-CATHERINE (à droite)

29 — Square Phillips — Ce square tient son nom du donateur de l'emplacement (en 1840), Thomas Phillips. À noter la statue d'Edward VII d'Angleterre, réalisée par Louis-Philippe Hébert en 1914, ainsi que les deux bouches d'aération qui assuraient jadis la ventilation des vespasiennes aujourd'hui disparues.

30 — Magasin Henry Birks & Sons (au 620) — Conçu par Edward Maxwell et inauguré en 1894 pour loger la plus grande bijouterie d'Amérique du Nord de l'époque. L'édifice initial n'avait que 17 m de façade. Des agrandissements en 1902 et 1906 permettaient de la porter à 61 m. À noter : fondation recouverte de marbre, fenestration très variée, vitrines arrondies, marquise et entrée principale décorée de fer forgé.

AVENUE UNION (à gauche)

31 — Édifice New Birks (angle sud-ouest de Cathcart) — Bâtiment conçu par les architectes Nobbs et Hyde et construit en deux étapes : la partie à l'angle des rues Union et Cathcart en 1912, suivi de l'agrandissement au sud, en 1926. L'édifice initial présentait une majestueuse arcade aujourd'hui disparue, au rez-de-chaussée, mais l'édifice a conservé sa fenestration aux étages. À noter l'imposante corniche et les deux étages supérieurs très différents, au-dessus de l'entablement.

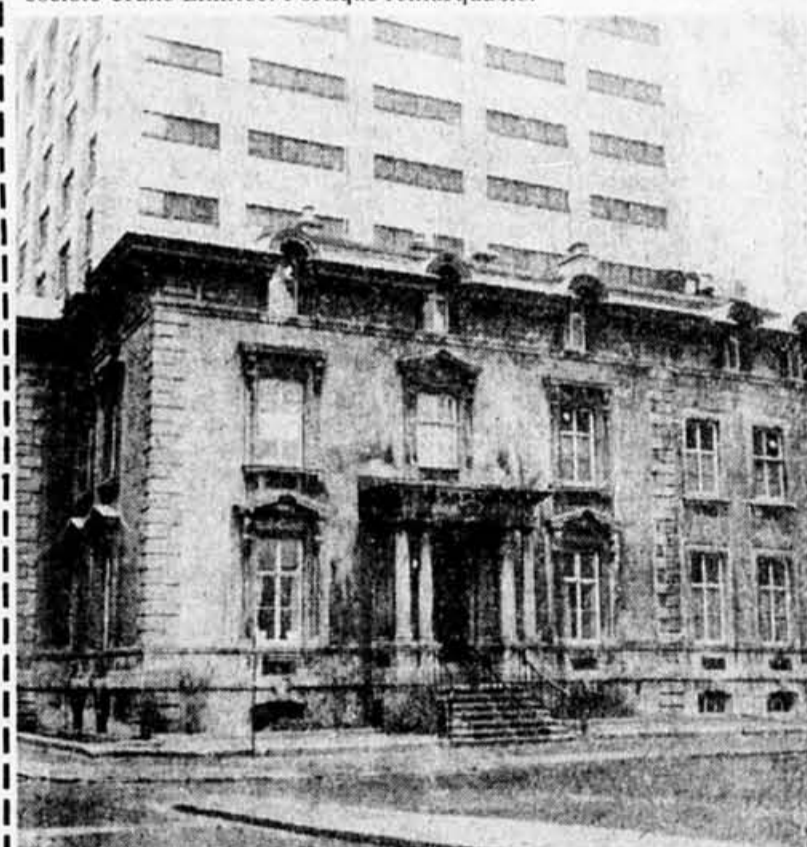
RUE CATHCART (à droite)

32 — Caserne des Victoria Rifles (au 691) — Caserne à allure de forteresse construite en 1933 selon les plans de Jerome Spence. À noter, le portique, les tourelles en encorbellement et la balustrade. Revenir sur ses pas, rue Cathcart.

33 — Édifice Canada Ciment (au 606) — Édifice conçu par les architectes Barrott et Blackader, et construit en béton (cela allait de soi!) en 1922. Les concepteurs faisaient preuve d'avant-gardisme en le dotant de deux étages de stationnement en sous-sol. À noter les pilastres du sous-sol repris en miniature pour les deux étages les plus élevés, mettant ainsi en vedette la fenestration de ces étages.

CÔTE DU BEAVER HALL (à droite)

34 — Édifice Crane (au 1170 square Phillips) — Petit édifice de style Art déco construit en 1922 par l'architecte Hugh Valance pour la société Crane Limitée. Portique remarquable.



35 — Club des ingénieurs (au 1175, square du Beaver Hall) — Édifice construit en 1862 par J.W. Hopkins, pour loger le brasseur William Dow, et qui abrita le Club des ingénieurs de 1907 en 1979, avant d'être recyclé dans la restauration. À noter l'entrée à colonnade et la corniche avec ouvertures semi-circulaires pour les fenêtres.

36 — Bell Canada (au 1050) — Édifice des architectes Barrott et Blackader complété en 1929, remarquable par son arcade au rez-de-chaussée. Les sept étages supérieurs ont été ajoutés en 1959. Les règlements de construction en vigueur sont responsables des retraits par palier qui donnent au bâtiment ses volumes symétriques.

La visite se termine à la station de métro Victoria.

Sources pour de plus amples informations :
 ■ Explorer Montréal, de Cécile Grenier et Joshua Wolfe (Libre-Expression)
 ■ Guide culturel de Montréal (Héritage-Montréal)
 ■ Répertoire d'architecture traditionnelle (CUM)

Air Canada: la grève des agents de bord commence à inquiéter

La grève des agents de bord d'Air Canada s'est intensifiée mardi, alors que les grévistes ont obtenu l'appui du Congrès du Travail du Canada, centrale forte de 2 millions de membres.

On rapportait également hier que les membres du syndicat des Teamsters refusaient de franchir certains des piquets dressés par les grévistes dans les aéroports du pays.

À Québec, l'Association des Gens de l'air, regroupant des contrôleurs de la circulation aérienne et des pilotes de langue francophone, a réclamé la tenue d'urgence d'une enquête fédérale dans le but d'établir le degré de sécurité des vols d'Air Canada. L'Association a en outre incité tous les passagers à boycotter la société de la couronne jusqu'à ce que cette enquête ait été complétée.

Il est « intolérable que la sécurité du public soit prise en otage dans un conflit de travail », a fait savoir le secrétaire-général de l'Association, M. Marcel Deschamps, par voie de communiqué.

À Ottawa, M. Benny Lynch, directeur de la sécurité des passagers du transport aérien pour le compte du ministère fédéral des Transports, a affirmé qu'il n'y avait pas lieu d'instituer une enquête.

Le ministère a accentué ses inspections à bord des appareils depuis que les 3.200 membres de l'Association du personnel navigant des lignes aériennes canadiennes ont débrayé, à minuit dimanche. Les inspections n'ont jusqu'à présent permis de constater qu'une seule infraction présumée aux règlements fédéraux sur la sécurité aérienne.

Un journaliste torontois a rapporté avoir laissé une malle sur un siège au cours d'un vol, alors qu'elle aurait dû être placée sous un siège ou à l'intérieur d'un compartiment à bagages, au-dessus des sièges des passagers.

« Nous surveillons la situation de près », a affirmé M. Lynch.

La société aérienne a fait suivre un entraînement spécial de six à 10 jours à quelque 1.800 étudiants, employés de bureau et cadres de son personnel, pour remplacer les agents de bord en grève.

Air Canada a pu respecter les horaires de la plupart de ses vols seuls quelques-uns d'entre eux ont dû être retardés brièvement mardi.

Mais à Montréal, le responsable des négociations pour le syndicat, M. Val Udvarhelyi, a soutenu que les piquets de grèves syndicaux avaient déjà eu des répercussions.

Les membres des Teamsters, des chauffeurs et camionneurs qui livrent le fret aux aéroports, ont refusé de franchir les piquets à Montréal, Toronto et Vancouver, ont affirmé des représentants syndicaux.

M. Udvarhelyi a déclaré qu'aucun des 18 camions qui devaient effectuer des livraisons à l'aéroport de Mirabel n'a franchi les piquets depuis le déclenchement de la grève.

Pression

La porte-parole d'Air Canada, Mme Esther Szykarsky a dit que la compagnie n'avait reçu aucune information voulant que les camions n'aient pu se rendre à destination à Mirabel.

M. Udvarhelyi a ajouté que la pression s'accroît jeudi, quand le syndicat étendra ses pi-


quets de grève et lancera une campagne pour inciter d'autres syndicats, notamment l'Association internationale des machinis-

tes et l'Association canadienne des employés du transport aérien, à ne pas franchir ses lignes de piquetage. — Presse canadienne

LE COLLÈGE OFFRE À LA POPULATION PLUSIEURS PROGRAMMES À L'ÉDUCATION DES ADULTES

Programmes pré-universitaires	pour tous
Repartir	pour faciliter le retour des femmes aux études collégiales
Transition-Travail	pour les femmes qui veulent s'intégrer ou réintégrer le marché du travail
Langues secondes et étrangères	pour tous
Gérontologie	pour adultes travaillant actuellement ou désirant travailler auprès des personnes âgées
Session de perfectionnement et de formation en service de santé	pour employés d'établissement de santé
Gestion de la construction	entrepreneurs, employés, personnes qui désirent y faire carrière
Gestion du crédit à la consommation	adultes travaillant dans le secteur du crédit depuis au moins un an
Sciences et techniques administratives	pour tous
Gestion des affaires (P.M.E.)	propriétaires et employés du P.M.E.
Supervision	pour adultes dirigeant ou devant bientôt diriger une équipe de travail
Informatique	pour tous
Atelier en informatique	pour toute personne désireuse de s'initier à la micro-informatique
Secrétariat	adultes désirant obtenir une attestation en secrétariat ou secrétariat de direction

Pour renseignements: 332-3000, poste 308 ou 313
10555, avenue de Bois-de-Boulogne, Montréal (Québec) H4N 1L4 — 332-3000



Collège de Bois-de-Boulogne

UNE LIGNE DIRECTE SUR *l'avenir*

Grâce à l'expertise unique qu'elle a acquise depuis 13 ans en formation universitaire à distance, la Télé-université répond aux besoins, en émergence par:

- des moyens pédagogiques originaux, variés et adaptés aux réalités modernes
- des outils à la fine pointe des technologies nouvelles

dans des champs tels que:

- la micro-informatique
- la bureautique
- l'utilisation de l'informatique à des fins d'enseignement
- la gestion prospective du travail
- l'humanisation du travail
- les langues secondes
- la personne, son milieu, sa société

Pour plus d'informations, communiquez avec le Service aux étudiants:

Montréal (514) 522-3540 sans frais: 1-800-361-6808
 Québec (418) 657-2262 sans frais: 1-800-463-4722
 Beauce (418) 228-8484 sans frais: 1-800-463-1615

Université du Québec
TÉLÉ-UNIVERSITÉ

Nous avons \$10 Millions en stock Y FAUT QU'ÇA SORTE!

Le début d'été peu clément que nous avons subi... nous force à liquider notre stock à des prix jamais vus au Canada!





Faites installer votre piscine cette semaine et payez seulement en MAI '86

PRIX DE LIQUIDATION

Faites-la installer immédiatement et effectuez votre 1^{er} versement dans 6 mois



Jusqu'à 50% de réduction

Offrez-vous l'ensemble DELTA maintenant et payez seulement en MAI '86

PRIX DE LIQUIDATION

Il faut tout liquider à des prix de sacrifice! Venez voir notre collection de meubles de patio. Vous trouverez des réductions allant jusqu'à 50%. C'EST INCROYABLE, MAIS VRAI!

PISCINES/PATIOS CITADELLE

Heures d'ouverture:
Lundi au mercredi 9h00 à 18h00/
Jeudi et vendredi 9h00 à 21h00/
Samedi 9h00 à 17h00/
Dimanche 11h00 à 17h00

LONGUEUIL 620, Place Trans-Canada, 527-9617	LAYAL 1775, boul. des Laurentides Jardin St-Martin 384-4581	ST-HYACINTHE 2085, rue Charrier 773-5867	BROSSARD 6605, boul. Taschereau 876-8855
REPERTIGNY 545, rue Notre-Dame 585-0100	SHAWINGAN 1423, 41 ^e Rue 529-8431	SAINTE-THÈRESE 298, boul. Labrecq 425-1983	SOREL/TRACY 204, route Marie-Victorin 742-7962
TROIS RIVIÈRES 2255, boul. Jean-Jacques 377-2921	SHERBROOKE 1001, rue Forest 4201, boul. Boivin 584-8811	CHÂTEAUGUAY 276, boulevard Arp 881-5030	BLACK LAKE 728, BOUL. FRONTENAC (418) 423-2795
GRANBY 545, rue Principale 378-4944	JOLIETTE 564, rue St-Charles-Bonome 759-8110	VICTORIAVILLE 1400, boul. 54, rue Girouard 357-8344	



SOPA
INC.

4735, boulevard Couture
St-Léonard (Québec) H1R 3H7
(514) 325-8010

ERRATUM

Le groupe des papetiers Sopra désire vous aviser que dans sa publicité «Retour à l'école», la machine à écrire «Brother Executron CE-65» a été décrite par erreur comme portable avec poignée et couvercle.

Nous nous excusons auprès de notre clientèle.

Une mère envoyée à son procès pour négligence criminelle

■ Accusée de négligence criminelle à la suite du décès de son bébé de 29 jours, mort d'inanition en mai dernier, une jeune résidente du quartier Côte-des-Neiges, Charlotte Selby, a été citée à son procès, hier, par le juge Gérard Rouleau.

Le tribunal en a décidé ainsi après avoir entendu le seul témoin présent à ce stade des procédures par le procureur de la Couronne, Me Fran-

ce Charbonneau.

Il s'agissait, en l'occurrence, du mari ou ex-mari de la prévenue, Aklo Zurlo. Son entrée à la barre a d'ailleurs donné lieu à de vives protestations de la part de l'avocat du jeune homme, Me Jean-Paul Braun, qui a même manifesté son intention, à un certain moment, de faire trancher le débat par la Cour supérieure.

Une quinzaine de minutes avant la

fin de l'audience, tenue sous le sceau d'une ordonnance de non-publicité, Me Braun a quitté la cour, apparemment en guise de protestation contre la nature de certaines questions posées au témoin par le procureur de l'accusée, Me Alexandre Spagnoli.

La date du procès de la jeune femme sera fixée à l'ouverture des assises, le 3 septembre prochain.

Le BAPE « démolit » le projet de Longueuil

■ C'est à une véritable entreprise de démolition que s'est livré, hier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), en signifiant un « non catégorique » au projet de Longueuil visant à profiter du vaste programme d'assainissement des eaux pour aménager de nouvelles berges depuis le pont Jacques-Cartier jusqu'à la hauteur du pont-tunnel Louis-Hyppolite-Lafontaine.

PIERRE BELLEMARE

Comme LA PRESSE le laissait entendre dans son édition d'hier, le BAPE a disséqué point par point le projet longueuillois, à l'occasion d'une conférence de presse donnée par les commissaires Florent Poirier et Claude Hamel, en l'absence toutefois de M. André Beauchamp, le président du BAPE, qui a dirigé les deux rondes d'audiences publiques, le printemps dernier à Longueuil.

Par-delà les considérations écologiques, le rapport du BAPE conclut que la variante aquatique suggérée par Longueuil (faire passer l'intercepteur régional des eaux usées dans le fleuve) coûterait 57 p. cent plus cher que la variante terrestre.

Guerre de chiffres

La ville soutient que la variante aquatique occasionnerait des frais de \$8 millions par rapport à \$8,6 millions pour le projet terrestre. Sauf que la variante terrestre ne comporte aucun avantage au niveau des aménagements destinés à rehausser la qualité de la vie, contrairement à la variante aquatique.

Cependant, le BAPE s'appuie sur deux firmes de consultants pour affirmer que la variante aquatique entraînerait des déboursés non pas de \$8 millions mais bien de \$10,3 millions, incluant la renaturalisation du remblai et la création de deux plaines de débordement. Par contre, poursuit le BAPE, la variante terrestre pourrait être ramenée de \$8,6 millions à \$6,5 millions. D'où l'écart de 57 p. cent entre les \$10,3 millions et les \$6,5 millions.

En outre, le BAPE estime qu'il faudrait rajouter \$2,7 millions aux \$10,3 millions de la variante aquatique pour aménager la piste cyclable, les trois passerelles au-dessus de la route 132 et une autre à l'île Charron. Pour un grand total de \$13 millions.

Subventions gouvernementales

À première vue, les conclusions du BAPE semblent tout à fait sages, tandis que le projet de Longueuil, même s'il contribue à améliorer la qualité de la vie des êtres humains, apparaît singulièrement onéreux.

Les commissaires du BAPE ont d'ailleurs signalé à quelques reprises que le projet longueuillois, en raison des coûts qu'il suppose, ne serait pas admissible au programme de subventions du ministère de l'Environnement.

Car ce ministère défraie 95 p. cent de la note, en ce qui concerne le traitement des eaux, et 85 p. cent des frais relativement à l'intercepteur (c'est l'objet du présent débat), si les travaux sont complétés avant le 31 mars 1986. Au-delà de cette date, le ministère absorbe les coûts respectivement dans une proportion de 85 et de 66,6 p. cent.

Trop, c'est trop

Néanmoins, le rapport du BAPE, tant sur la forme que sur le fond, est loin de respecter la règle de l'objectivité. En le parcourant d'un couvert à l'autre, on peut constater que ce rapport, au ton vindicatif, entretient un préjugé plus que défavorable face au projet de Longueuil, surtout lorsqu'il est question de comparer les coûts.

Premier exemple. Les tuyaux en remblai : la ville prévoit des coûts de plus de \$3,8 millions par rapport à \$4,5 millions, selon l'estimation du BAPE, à partir des chiffres avancés par les ingénieurs-conseils Denis Tremblay et Marcel Faucher. Donc un écart d'environ \$650 000.

Or, en annexe au rapport VI du BAPE (page 4), les ingénieurs Tremblay et Faucher évoquent une « augmentation du coût du projet de \$250 000 à \$650 000 ». Le BAPE, lui, a retenu la pire hypothèse, soit \$650 000.

Deuxième exemple. Concernant l'émissaire et le puisard, la ville parle d'un coût de \$67 000 tandis que le BAPE majore ce montant à \$200 000. Pourtant, les ingénieurs Tremblay et Faucher signalent « qu'il nous manque plusieurs informations pour évaluer ces coûts. Sommairement, \$200 000 peut être réaliste. » Et c'est ce montant que retient le BAPE péremptoirement.

Troisième exemple. Concernant la proposition d'aménagement sur le remblai de l'intercepteur, les consultants Asselin et Ackaoui (annexe VIII, page 18) font savoir au BAPE que « nous pouvons affirmer que le budget (\$800 000) tel que présenté (par Longueuil) est réaliste ». Cependant, ces consultants procèdent à l'évaluation des coûts à partir de deux méthodes distinctes pour finalement conclure que « la moyenne des deux méthodes est de \$994 000 ». Le BAPE, encore là, retient la pire hypothèse et estime cette portion des travaux à plus de \$1,4 million.

De son côté, l'administration du maire Jacques Finet s'est refusée, hier, à tout commentaire, préférant d'abord analyser soigneusement le rapport du BAPE, avant d'aller plus loin. Chose certaine, les choses n'en resteront pas là. D'autant plus que ni le ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellet, ni le conseil des ministres ne se sont encore prononcés sur ce projet. La décision finale devrait être connue dans les semaines à venir.

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Achat minimum 750\$
sur crédit approuvé



AMEUBLEMENT - TAPIS

Achat minimum 500\$
sur crédit approuvé

**MIRACLE:
PAS D'ARGENT!
AUCUN
VERSEMENT
COMPTANT**
Aucun intérêt et
aucun versement
jusqu'au
1er novembre

**SUR TOUT L'AMEUBLEMENT TOUS LES
TAPIS ET TOUS LES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS**

CANAPÉ OU CAUSEUSE GENRE TUXEDO À DOSSIER CANNELE

Recouvrement en oléfine, gage de longue durée.
Cousin à enveloppe de fibre, surconstruction à
ressorts quadracoil.

Canapé

448\$

Causeuse

388\$

UNE AUBAINE À NE



PAS MANQUER



MOBILIER DE SALLE À MANGER CONTEMPORAIN 6 PIÈCES EN CHÊNE

Fini mélamine chêne doré. L'ensemble comporte une table de 40 pouces avec panneaux
abattants, pouvant s'allonger jusqu'à 80 pouces. Quatre chaises à dossier base et une vitrine
avec portes vitrées, éclairage et bar avec abattant. Base genre bahut avec portes et tiroirs.

989\$

COIN DINETTE 4 pièces

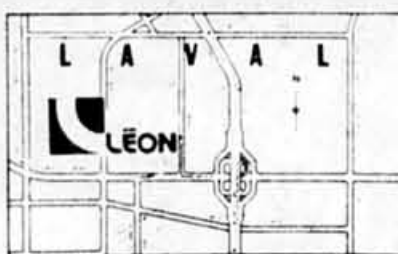
Banc d'angle spacieux, grande table et deux
chaises pour cet ensemble offert à bas prix,
avec recouvrement d'oléfine durable. Le banc
d'angle comporte deux compartiments pour le
rangement.

379\$



ACHAT
SPÉCIAL

LE TEMPS DEVIENT COURT!



EMPORTEZ-LE... OU FAITES-LE LIVRER (livraison en moins de 48 heures moyennant un supplément).



MONTREAL

Centre 2000, boul. St-Martin ouest, Laval
Sortie 9 de l'autoroute des Laurentides
RÉ (Montreal) — 536-7711
RÉ (Laval) — 688-8851
R.N. MER 9100-18100
RÉ. ET VEN. JUSQU'À 21H00
S.M. JUSQU'À 17H00

★★ LES PLUS BAS PRIX GARANTIS - Y EN A PAS DEUX COMME LÉON ★★



GRATUIT
Séminaire
« Jazz »
Rens.: 677-5264

Distributeurs autorisés des produits:
FUTUR
BYTE *Disponible seulement
à Montréal
Les PROFESSIONNELS en INFORMATIQUE

BASF SPÉCIAUX
Disquettes MAC 3.5
(quantité de 20)
Ord.: 7.00\$
SPECIAL 495\$
chac.
Disquettes 252D
BASF (54044)
(boîte 10, plastique)
2500\$
MODEM
AVATEX
1200 bauds
495\$

• MONTREAL
861-2831
861-3693
• LONGUEUIL
677-5264
• DRUMMONDVILLE
(819) 477-8786

Fin de la grève à la Dominion Textile

Les employés de Dominion Textile des usines de Valleyfield et Saint-Jean, en conflit de travail depuis le début de mai,

LILIANNE LACROIX

ont voté, hier, pour le retour au travail et l'acceptation de l'offre patronale.

À Valleyfield, où l'ont retrouvés les usines de Beauharnois et de Salaberry, le vote en faveur de l'acceptation a été de 70,8% tandis que leurs compagnons travaillant dans les bureaux ont

suivi l'exemple à 72,5%. À Saint-Jean, 67,5% des employés ont voté eux aussi dans le même sens.

Ce retour au bercail des employés ne contribue toutefois qu'à retarder la fermeture des deux usines de Salaberry (celle de Beauharnois n'a jamais été menacée) et de Saint-Jean qui, selon les dirigeants de la compagnie, semble inéluctable.

La fermeture à Salaberry aura lieu au plus tôt dans six mois et au plus tard dans un an, explique

Michel Dufour, vice-président aux communications de la compagnie. La survie de l'usine Richelieu, à Saint-Jean, devrait être de quatre à six mois. Si les employés avaient rejeté notre offre, la fermeture aurait été immédiate. Maintenant, ils peuvent compter sur quelques mois de travail, ce qui leur donnera le temps de se préparer plus adéquatement; ils pourront profiter des programmes internes et gouvernementaux mis à leur disposition et ils toucheront une paie de séparation dont les

montants n'ont pas encore été fixés.

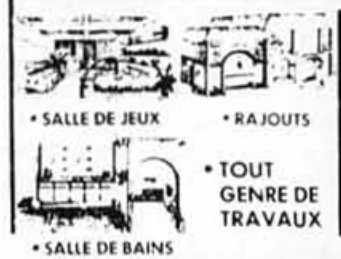
Selon Yvon Jacques, de la Fédération des travailleurs du textile, en acceptant l'offre patronale, les employés touchent \$550, un montant forfaitaire pour la période allant de février '85 à février '86. Pour la deuxième année du contrat, (il faut se souvenir que les travailleurs de Beauharnois, eux, ne seront pas mis à pied, et que les 850 autres espèrent toujours une volte-face de la compagnie), le salaire horaire sera haussé de \$0,27. Une réouverture

sur les clauses monétaires est toutefois prévue pour la troisième année de la convention.

Une condition à l'acceptation a toutefois été posée par le syndicat de Saint-Jean: le retour au travail de Serge Bribebois, un des leaders syndicaux accusé d'avoir malmené un contremaître durant le conflit. Cependant, selon M. Dufour, cette condition n'est pas prise en considération: «Le vote secret pour le retour au travail a été enregistré. Nous nous en tenons donc à notre première offre. Celle de remettre l'affaire entre les mains d'un arbitre dont la décision sera définitive.»

SUBVENTION GARANTIE ★

★ Jusqu'à 3000\$ si éligible



HEURES D'OUVERTURE
SAMEDI ET DIMANCHE
10 h à 17 h
LUNDI À MERCREDI
9 h à 18 h
JEUDI ET VENDREDI
9 h à 20 h

RÉNOVATION L'ACADIE 337-0702

CUISINES • CUISINES

45% DE MOINS que notre liste de prix suggérées sur NOS CUISINES EN MÉLAMINE



AUSI 25% DE MOINS que notre liste de prix

suggérées sur la plupart de nos CUISINES ENCHÈNE

COURS D'ASTROLOGIE

Centre de recherche Astro-Psychologique de Montréal Inc.

(fondé par Huguette Hirsig)

Début des cours le 11 septembre

Prérequis: D.E.C. ou équivalent.

Renseignements: 522-3791

523-1081

ou écrire à C.P.

1081, succ. Desjardins Montréal H5B 1C2



Fêtons ensemble!

Voici des rabais Sensas' Soleil sur les voitures nord-américaines les mieux construites pour fêter le succès de Ford qui a connu la meilleure augmentation des ventes parmi les trois grands!



FORD ESCORT

Escort. La voiture la plus vendue au monde!

1015\$ DE RABAIS À L'ACHAT DE CERTAINS MODÈLES ÉQUIPÉS DU GROUPE-OPTION SPÉCIAL BOÎTE AUTOMATIQUE* 400\$ DE RABAIS SUR TOUTES LES AUTRES ESCORT OU LYNX.

MERCURY LYNX



Autres rabais Sensas' Soleil sur les Ford Tempo et Mercury Topaz. Offre en vigueur jusqu'au 31 août 1985

* Il se peut que certains concessionnaires n'aient pas en inventaires certaines voitures spécialement équipées. Pour plus de détails, consultez votre concessionnaire Ford ou Mercury participant. Offre en vigueur au Québec seulement.



LA QUALITÉ CHEZ FORD, PASSE AVANT TOUT.



ÉCOLE SUPÉRIEURE de MÉDECINE CHINOISE DE MONTRÉAL ACUPUNCTURE

Deux grands maîtres Une tradition Une école

Nous vous proposons 60 années d'expérience dans l'enseignement classique de l'acupuncture traditionnelle tant aux Chinois qu'aux Occidentaux.



EN FRANÇAIS: formation complète diplômée de professionnels indépendants.

DURÉE: 30 mois - incluant théorie - pratique technique - stage clinique - Cet enseignement magistral est dispensé à Montréal selon deux possibilités.

a) Type «Fin de semaine à temps plein» Deux fins de semaine par mois en alternance une quinzaine sur deux pendant 30 mois d'enseignement pour un total de 1 305 heures en acupuncture seulement.

b) Type «Cours du soir à temps plein» Trois soirs par semaine, 40 semaines par an, pendant 30 mois d'enseignement pour un total de 1 305 heures en acupuncture seulement. Stages ultérieurs possibles mais non nécessaires en Chine pour groupes d'étudiants diplômés, sur recommandation de l'école.

PROGRAMME: L'E.S.M.C. enseigne le programme de formation en acupuncture qui a été élaboré par un comité conjoint entre le ministère de l'Éducation du Québec, la Corporation professionnelle des médecins et l'Office des professions et à la rédaction duquel elle a participé. Ce programme qui est en instance d'approbation officielle est destiné à former des professionnels indépendants et préparés au plus haut niveau de la spécialisation.

MÉTHODE: parmi les rares grands maîtres connus dans le monde et encore vivants, cette institution a le privilège de détenir deux des plus brillants cerveaux de la médecine chinoise: le professeur Leung Kok Yuen (président d'honneur de l'école) et le professeur Lee Tin Yuen (directeur général de l'enseignement) ce qui place notre province à la tête des grands pays enseignant l'acupuncture y compris la Chine.

Inscriptions immédiates pour la session de septembre 1985

Pour tous renseignements concernant:

l'admission • le programme d'études • l'horaire • les frais de scolarité

DEMANDEZ LE GUIDE DE L'ÉTUDIANT

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE MÉDECINE CHINOISE DE MONTRÉAL

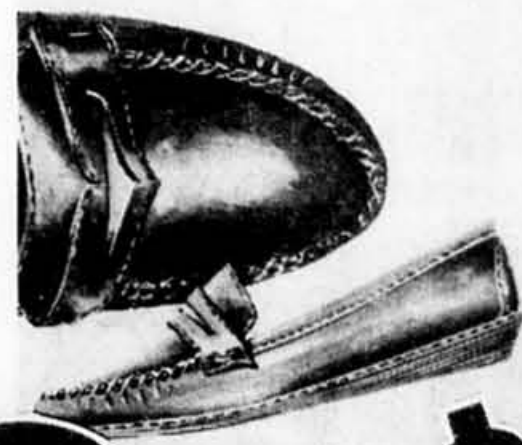
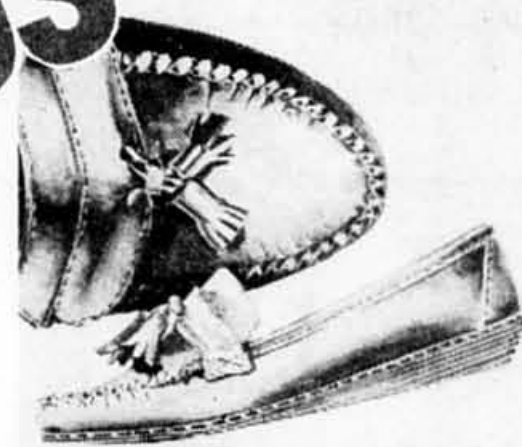
Tél.: 845-5740

4364, rue Saint-Denis, Montréal H2J 2L1

845-2565

POUR VOUS

Vos pieds sont confortablement à la mode lorsque vous êtes chaussés de ces flâneurs classiques. Parfaits pour le travail, l'école ou le jeu... vous aurez l'agréable sensation de marcher sur un nuage. Penny. En noir, brun ou fauve. Patty avec gland. En noir, marine ou bourgogne. Prix hab. 50 \$.



à un prix irrésistible

39,95\$ BALLY

767 rue Ste-Catherine O. • 1125 rue Ste-Catherine O. • 1 Westmount Square • Place Bonaventure Mail Cavendish • Carrefour Laval • Centre Fairview, Pte. Claire • Les Promenades St-Bruno

abani *La plus importante présentation de*
VÉRITABLES TAPIS PERSANS
jamais présentée en Amérique du Nord.
 Le plus important distributeur canadien de tapis persans

TAPIS PERSANS

Nous importons et vendons uniquement de véritables tapis persans noués main, fabriqués en Iran

Chez Aban nous faisons tout notre possible pour vous aider à acheter un véritable tapis persan, assurez-vous-en par vous-même. Nous nous consacrons à la recherche et à la promotion de ces véritables œuvres d'art. Nous vendons aux prix les plus étudiés des tapis confectionnés par les tribus nomades ainsi que de plus grandes corpettes dans toutes les tailles et tous les coloris. Faites-en la pièce la plus décorative de votre logis.

Jusqu'à **65%** de réduction sur les prix de détail. Vente directe au public.

SOLDE ESTIVAL jusqu'à 65% de réduction

MISE DE CÔTÉ
 Contre versement d'un dépôt, emmenez le tapis chez vous. Aucun intérêt. Sous-tapis gratuit. Livraison gratuite. Échange sans limite de temps. Certification d'évaluation.

SOLDE DURANT TROIS JOURS SEULEMENT

Jeudi 22 août 11 à 22 heures
 Vendredi 23 août 11 à 22 heures
 Samedi 24 août 11 à 17 heures

VICTORIA HALL - Westmount - 4626, Sherbrooke ouest, Montréal 935-8531

Nous venons de recevoir une nouvelle cargaison.

DES FAITS: Le véritable tapis persan tire son nom de la région d'où il vient, l'Iran.
DES FAITS: Le véritable tapis persan est le seul qui conserve sa valeur au fil des ans.
DES FAITS: Un tapis oriental au motif persan coûte aussi cher et parfois plus, alors que pour le même prix, vous pouvez vous offrir un véritable tapis d'origine.

Le COLLÈGE vous offre
 des cours (ateliers, sessions) en
GÉRONTOLOGIE

Aux adultes qui désirent:

- acquérir une meilleure connaissance du vieillissement
- aider la personne âgée dans la prise en charge de la qualité de sa vie et le maintien de son autonomie
- s'initier à l'utilisation des ressources d'un milieu en collaboration avec les membres d'une équipe

Le Collège offre un programme d'études en gérontologie menant à une attestation d'études collégiales.

Ce programme de 10 cours de 45 heures chacun suivi d'un stage de 270 heures en milieu de personnes âgées est offert le jour et le soir.

Automne 1985:

Le jour et le soir

- Introduction à la gérontologie
- Psychologie de la personne adulte
- Physiologie de la personne âgée
- Sénescence
- Le vieillissement et les besoins psychologiques de la personne âgée
- Société et personnes âgées

Le soir

- Soins à la personne âgée

Les fins de semaine

- L'activité en milieu gérontologique
- L'animation en milieu gérontologique

Renseignements et inscription: 332-3000, postes 308-313
 10,555, avenue Bois-de-Boulogne, Montréal, Québec, H4N 1L4 332-3000

Collège de Bois-de-Boulogne

Moon est libéré pour bonne conduite après 13 mois en prison

■ Le révérend Sun Myung Moon, fondateur coréen de l'Église de l'unification, a été libéré d'un centre de réhabilitation de Brooklyn, dans la banlieue de New York, après avoir passé 13 mois en prison pour évasion fiscale. Sa femme l'accompagnait (notre photo) lorsqu'il a quitté le Phoenix House hier. Moon, âgé de 65 ans, avait été convaincu en mai 1982 d'avoir volontairement omis de déclarer \$162 000 de revenus au fisc américain. La Cour suprême avait rejeté son appel et il avait commencé à purger sa peine de 18 mois en juillet de l'année dernière. Il a été libéré au bout de 13 mois pour bonne conduite. L'Église de l'unification affirme avoir deux à trois millions de membres répartis dans 127 pays, dont 45 000 aux États-Unis. photo UPI

Gratuit **Pilon**®
 FOURNITURES DE BUREAU

LA GRANDE RENTRÉE

Un paquet de 200 feuilles mobiles avec tout achat de \$15 ou plus (comptant) (LIMITE DE 1 PAQUET PAR ACHAT) (VALEUR DE \$1.39)

SPÉCIAL: \$1.39
 Feuilles mobiles — paquet de 200
 Prix rég: \$2.15

SPÉCIAL: \$0.99
 Cahier Canada — paquet de 4
 Prix rég: \$2.49

15% à 25%
 de rabais sur toutes nos
 • calculatrices
 • lampes
 • mallettes
 et serviettes

STAEDTLER
 Table à dessin pliante «Portopal» — base tubulaire ajustable à différentes hauteurs — planche laminée inclinable — format: 32" x 48"
RABAIS DE \$20
 Prix sugg.: \$159.00
 Prix Pilon: \$127.20
SPÉCIAL: \$107.20

GLOBAL
 Chaise de dessinateur posture — base tubulaire chromée — recouvrement standard noir — (2510).
 Prix sugg.: \$118.00
 Prix Pilon: \$94.95
SPÉCIAL: \$74.95
RABAIS DE \$20

GLOBAL
 Chaise sténo «Express» — support de dossier fixe noir — base chromée — couleurs disponibles: noir et brun — (2504).
 Prix sugg.: \$91.00
 Prix Pilon: \$72.95
SPÉCIAL: \$57.95
RABAIS DE \$15

beb
 Bureau couleur chêne et dessus imitation de cuir — 2 tiroirs utilisés — format 24" x 42" — (60-2442U).
RABAIS DE \$45
SPÉCIAL: \$154.95

GLOBAL
 Classeur vertical économique — idéal pour l'étudiant et la maison — serrure sur le deuxième tiroir — 2 tiroirs format lettre — couleurs disponibles: bleu, jaune, rouge.
 Prix sugg.: \$133.33
 Prix Pilon: \$92.95
SPÉCIAL: \$54.95
RABAIS DE \$38

GLOBAL
 Classeur de bureau vertical — serrure installée sur le deuxième tiroir du haut — construction en acier résistant — profondeur 18" — couleur: beige.
 2 tiroirs format lettre
 Prix sugg.: \$138.64
 Prix Pilon: \$96.95
SPÉCIAL: \$59.95

2 tiroirs format légal
 Prix sugg.: \$144.98
 Prix Pilon: \$101.95
SPÉCIAL: \$69.95

4 tiroirs format lettre
 Prix sugg.: \$229.15
 Prix Pilon: \$160.95
SPÉCIAL: \$89.95

4 tiroirs format légal
 Prix sugg.: \$240.50
 Prix Pilon: \$168.95
SPÉCIAL: \$99.95
 Prix payez et emportez
RABAIS JUSQU'À \$71

sports experts arlington

CORRECTIONS

Veillez noter que les corrections suivantes s'appliquent à nos messages pour la télévision et la radio «Snapshot»... Patins Bauer Custom 100, prix courant 199\$ au lieu de 220\$.

Patins Daoust National 301
 prix courant 124\$,
 au lieu de 170\$
 Veuillez nous excuser pour cet inconvénient.

AVIS À COURT TERME ENCAN et LIQUIDATION FINALE
 JUGEMENT FINAL - COUR DE DISTRICT 850617
 PROCÉDURE DE LIQUIDATION EN VERTU DES LOIS DE DOUANES EUROPÉENNES
 RE: MARCHANDISE DE VALEUR FAISANT L'OBJET D'UN LITIGE

TAPIS PERSANS DE VALEUR
 neuf, ancien, semi-antiques et antiques et tapis noués main de diverses origines.
 Nous vous avisons par les présentes d'une décision irrévocable en vertu de laquelle la marchandise faisant l'objet du litige est mise en liquidation

ENCAN URGENT
 Jeudi 22 août 1985
 à 19 heures 30

Les marchandises sont entreposées en ballots qui seront ouverts à 18 heures 30 précises et étiquetées pièce par pièce pour être vendues séparément.
 TOUS LES TAPIS DEVRONT ÊTRE VENDUS PEU IMPORTÉ
 LE COÛT AU RAMADA INN, 6445, boul. Décarie.
 Termes: comptant, chèque visé, principales cartes de crédit. Tous les paiements autorisés devront être faits à l'ordre de la Banque de Montréal, compte 8005-826.

SPÉCIAL

COMPLETS
 3 pièces ou croisés
 100% laine et poly-laine unis et rayés
 Aussi nouveaux coloris, grandeurs 36 à 46, court, régulier et long.
 Prix ord. jusqu'à \$299
Spécial \$169

IMPERMÉABLES
 Nouveaux modèles 1985 coupe européenne modèle croisé avec ceinture et épaulettes grandeurs: 36 à 46 — court, régulier et long aussi en modèle droit
Spécial \$79

VESTONS
 Poly-laine polyester-lin et 100% laine.
 Nouveaux coloris grandeurs 36 à 46 court, régulier, long
 Ord. jusqu'à \$129
Spécial \$79
2 pour \$150

PANTALONS
 Pierre Cardin Cacharel
 Polyester — Polyester et laine — 100% laine
Spécial \$35
3 pour \$100

CHEMISES
 Ord. jusqu'à \$45
Spécial 5 pour \$100

RETOUCHES GRATUITES

Morrie Gold
 385, RUE SAINTE-CATHERINE OUEST
 PRES BLEURY
 MASTERCARD — VISA — AMERICAN EXPRESS

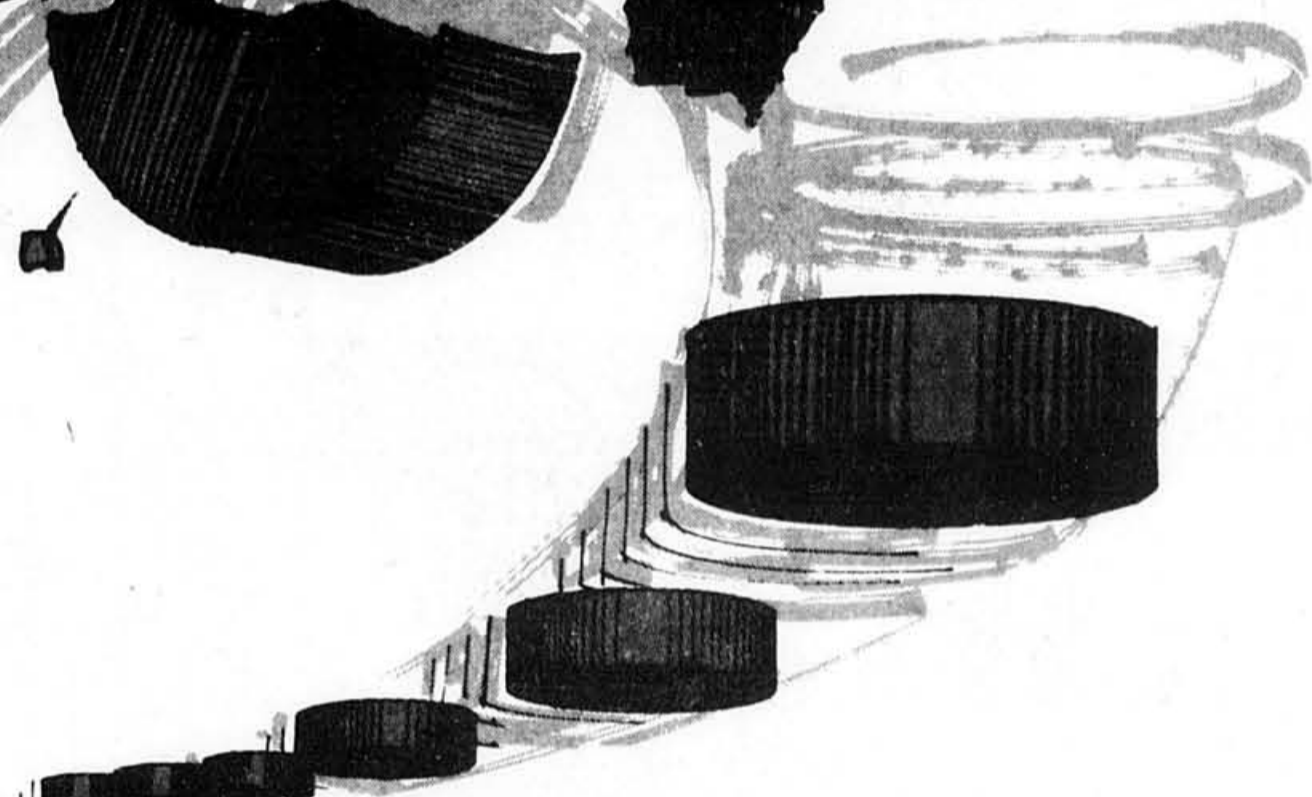
Pilon®
 FOURNITURES DE BUREAU

MONTRÉAL 765 Beaubien Est 800 Mont-Royal Est 8559 St-Laurent 280 St-Jacques Ouest 9034 St-Michel Complexe Desjardins Place Ville-Marie 635 Président Kennedy 1340 Ste-Catherine Ouest 5200 Côte des Neiges	273-9501 524-3081 381-6261 842-4171 382-1084 285-6311 861-9497 842-6631 871-9444 737-3361	VILLE ST-LAURENT 851 Décarie MONTRÉAL-NORD 5845 Henri-Bourassa Est LAVAL 1682 St-Martin Ouest ST-JÉRÔME 316-A St-Georges	748-7961 321-9514 687-7280 436-4430	VILLE LASALLE 1411 Dollard LONGUEUIL 1640 Chemin Chambly ST-LÉONARD 6476 Jean-Talon Est DOLLARD-DES-ORMEAUX 3343-K Boul. des Sources	363-4550 651-8654 254-4943 684-4410
---	--	---	--	---	--

FRAIS DE LIVRAISON DE \$15

SOLDE SLAP SHOT!

Patins de hockey



BAUER
Custom Supreme 100
Coussin "Flolite", lame ICM
"Super steel!"
VEDETTE RABAIS 30%
169\$
cour. 199.99

DAoust
National 301
Pour juniors. Lame TUUK blanche.
VEDETTE
69\$
cour. 74.99

DAoust
National 301
Pour adultes
115\$
cour. 124.99

Patins **orbit**
Super Pro
Lame TUUK blanche, semelle intérieure amovible.
159\$
cour. 169.99

Patins **TREX** 3000 juniors
Lame ICM blanche.
69\$
cour. 79.99

adultes
Lame ICM blanche.
79\$
cour. 89.99

Patins **MICRON** Medalic
Semi-moulu et semi-cousu, lame TUUK.
RABAIS 20%
169\$
cour. 189.99

Pantalons et gaines

Cooperall
Gaine Cooperall CG3, pour juniors
CQ2
RABAIS 10%
37\$
cour. 49.99

CQ2 pour adultes
59\$
cour. 69.99

Pantalons **Cooperall** courts, pour juniors
19.99
cour. 26.99

Modèle Pro Senior, pour adultes
22.99
cour. 32.99

Casques

Casque **Cooper XL7**
Pour juniors et adultes.
29.99
cour. 32.99

Casque **TREX 4000**
Approuvé CSA.
14.99
cour. 16.99

Visière **ITECH**
Transparente anti-buée, anti-rainure, s'adaptant à tous casques, approuvé CSA.
21.88
cour. 26.99

Gants de hockey

Gants professionnels **JOFI** 686
Pré-courbé, 16"
VEDETTE
99\$
cour. 129.99

RABAIS 30%

Gants **TREX** Custom Pro 15 1/2"
Doigt et pouce en cuir.
69\$
cour. 79.99

Gants **TREX** Junior Pro, 14"
Nylon, pouce en cuir.
39\$
cour. 49.99

Bâtons de hockey

SHER-WOOD
P.M.P. 5030
Manche et palette laminés, 5 pièces taiton renforcé de graphite.
VEDETTE
11.77
cour. 13.99

SHER-WOOD
P.M.P. 4030 Junior
Manche 52", avec graphite.
8.88
cour. 10.99

TREX 1000 Jr.
Laminé et courbé.
6.99
cour. 9.99

Bâton **TREX 1000**
Renforcé de fibre de verre.
8.99
cour. 10.99

KOHO
Silver Fiber Pro
Manche graphite très rigide.
15.99
cour. 20.99

SUPER SPÉCIAL
JOFI 14.99
Black Shot
Bâton synthétique.
RABAIS 45%

Equipements

Coudes **JOFI** 439
Avec attaches rapides.
29.99
cour. 34.99

Coudes **Cooper EK34**
10", avec attaches rapides.
32.99
cour. 36.99

Protège-cou **Daigault & Rolland**
En mousse, renforcé de fibre de verre.
3.99
cour. 4.99

Protège-cou **JOFI** 820
14.99
cour. 17.99

Épaulières **Cooper SBP65**
Pour adultes.
32.99
cour. 39.99

Épaulières **JOFI** 379
Modèles longs pour adultes.
44.99
cour. 52.99

Jambières **Cooper Magnum 15"**
Pour adultes.
37.99
cour. 47.99

Jambières **JOFI** professionnelles
Modèle 3183, 14".
54.99
cour. 59.99

Jambières
Modèle 3184, 15".
56.99
cour. 62.99

Jambières
Modèle 3185, 16".
59.99
cour. 67.99

arlington et **sports experts**

Les prix sont en vigueur jusqu'à épuisement des stocks ou jusqu'à la fermeture le samedi 24 août 1985.

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités. Tous les articles ne sont pas nécessairement disponibles dans tous nos magasins.

Membre **WINTER SPORT**
Plus de 3,000 magasins à travers le monde.

41 magasins Sports Experts dans la région de Montréal.

ÎLE DE MONTRÉAL

- ANJOU**
Galeries d'Anjou
364-2986
7201 boul. Las Galeries d'Anjou
363-0000
- CÔTE ST-LUC**
Mail Cowenshall
482-4881
- DORVAL**
Centre d'achats Dorval
Gardens Centre
631-3698
- LASALLE**
Place Newman
364-1226
- MONTRÉAL**
80 ouest, rue Fleury
381-8908
Place Versailles
366-2330
Centre-ville
930 ouest, rue Ste Catherine
966-1914
Centre-ville
1175 rue Ste Catherine ouest
288-0181
- MONTRÉAL-NORD**
4401, boul. Charlevoix
322-8642
- PIERREFONDS**
15650, boul. Pierrefonds
626-9830
- POINTE-AUX-TREMBLES**
Centre d'achats Carrefour de la Pointe
842-2223
- ST-LÉONARD**
Centre d'achats Boulevard
727-1344
- VILLE MT-ROYAL**
Centre Rockland
736-4761
- POINTE-CLAIRE**
Centre d'achats Fairview
694-8274

RÉGION DE MONTRÉAL

- BELOIL**
185, boul. Laurier
467-7201
- BOUCHERVILLE**
Las Galeries Montarville
666-4003
- BROSSARD**
2150 boul. Lapinière
671-7276
- CHAMBLY**
1617, boul. Périgny
658-0681
- CHATEAUGUAY**
279, boul. Anjou
681-6636
- DOLLARD-DES-ORMEAUX**
3149 boul. des Sources
703-8400
- LAVAL**
Centre d'achats Duvernay
661-5310
- Centre Laval**
682-0032
- Centre Laval**
1600 boul. Le Corbusier
688-1021
- LONGUEUIL**
Place Longueuil
483-3462
- REPENTIGNY**
Las Galeries Rive-Nord
581-3220
- RIGAUD**
170, rue St-Pierre
461-4771
- ROSEMÈRE**
Galeries des Mille-les
437-1933
- SHERBROOKE**
3050 boul. Portland
567-6288
- ST-BRUNO**
226 boul. Les Pomerades
663-1364
- ST-EUSTACHE**
200, boul. Sauvé
472-8486
- ST-HUBERT**
Galeries Cousineau
445-1836
- ST-HYACINTHE**
1578, rue St-Antoine
774-3136
- ST-JEAN-SUR-RICHÉLIEU**
Le Carrefour Richélieu
348-0637
- ST-JÉRÔME**
408, Place du Marché
432-8777
Carrefour du Nord
432-9400
- ST-JOVITE**
900, rue Dumont
426-2718
- STE-ADÈLE**
555, boul. Ste-Adèle
228-2812
- STE-AGATHE**
80, rue Principale
326-5816
- TERREBONNE**
Galeries Terrebonne
471-3788
- TRACY (BOREL)**
402, route Marie-Victoria
742-8433
- VALLEYFIELD**
277, rue Victoria
373-4280

ENQUÊTE SUR L'HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

La solidarité entre les employés passerait avant le bien-être des malades

Sans donner de noms ni de dates, Claudette Dumais, responsable des programmes de formation des em-

JOYCE NAPIER

ployés à l'hôpital psychiatrique Rivière-des-Prairies, a expliqué à la commission d'enquête Shadley, hier, que la

solidarité entre les employés passe avant le bien-être des malades.

En citant le cas, le seul d'ailleurs dont ce témoin ait eu connaissance, d'un patient qui avait été battu par un employé de l'hôpital au cours des deux dernières années, Mme Dumais a révélé au commissaire Richard Shadley

que c'est un autre employé qui a fini par dénoncer le méfait, et qui a ensuite démissionné un mois plus tard parce que ses collègues le traitaient de rapporteur.

Elle a fait valoir à la commission, qui tient depuis deux mois des audiences publiques sur le fonctionnement et l'administration de cette institution, que cet incident l'avait particulièrement frappée parce que, selon elle, le bien-être des malades repose sur les employés. S'il y en a un qui perd son sang froid et lève la main sur un patient, il faut que cela se sache et que l'on prenne des mesures afin que ça ne se reproduise plus. Mais, entre employés, c'est la loi du silence et de la solidarité qui règne. La victime, elle, on peut l'oublier un peu.

Me Shadley lui a demandé si elle ne trouvait pas cette attitude quelque peu étonnante.

« Je trouve ça étonnant que des adultes responsables agissent de la sorte », de répondre le témoin.

Par la suite, l'employé qui a frappé le patient a été suspendu pour une semaine, celui qui l'a dénoncé ne travaillera plus à Rivière-des-Prairies.

Dans le courant de l'après-midi, la commission a tenu une séance à huis clos afin de permettre à un ancien client de l'hôpital de rendre son témoignage. L'avocat de la commission, Me Guy Lemoine, a expliqué aux journalistes que ce n'était ni dans l'intérêt de la commission ni dans l'intérêt public que de révéler les propos de cet ex-patient.

LA SOCIÉTÉ MONTRÉLAISE D'ONTOLOGIE INC.
 annonce sa session d'information
le dimanche 18 août à 14h00 et le dimanche 25 août à 14h00
 Informations données sur le développement de l'ère
 Session d'information gratuite,
 S'adresser au
3661 rue Peel, à Montréal H3A 1X1



Prendre des notes sans trop dépenser

RABAIS 37%

Vente retour à l'école

Le magnétocassette CTR-58 est juste assez grand pour tenir dans une main et prendre des notes, partout! Niveau autom., pause, et micro intégré pour faciliter l'enregistrement. 14-1008*. Courant 79.95.

49.95



Magnéto de qualité pour des copies à grande vitesse

maintenant 299.95
 était 399.95

Liquidation. Le SCT-90, la qualité "studio" au prix imbattable Radio Shack. Le magnéto a un système Dolby B/C. Le lecteur a un système de recherche autom., des passages pour les reprendre automatiquement. Utilise les deux platines de suite. 14-634*. Était 399.95 dans le cat. 85.

*MD de Dolby Laboratories Licensing Corp.

Radio Shack

DIVISION ELECTRONIQUES TANDY LIMITEE

VENTE FOIRE D'ETE

Voici une autre vente Foire d'été de Radio Shack, avec des aubaines sensas pour la rentrée. Hâtez-vous, certains articles sont en quantité limitée. En vigueur jusqu'au 31/08/85.



Téléphone moderne à boutons utile dans la maison

RABAIS \$30

Poste principal ou secondaire pour mur ou bureau. Pratique et sûr. Avec un an de garantie. 43-513. Courant 79.95.

49.95



Commencez la journée du bon pied avec un radio-réveil AM/FM

Liquidation. Le Chronomatic®-234. Des matins sereins qui ne coûtent presque rien! Pour s'endormir et s'éveiller en AM/FM. Protection à pile* et avertisseur de pile. 12-1541. Était 52.95 dans le cat. 85.

maintenant 29.95
 était 52.95

Vente retour à l'école



Pratique répondeur à prix très abordable

RABAIS \$50

Le TAD-214 à microprocesseur et télécommande à plusieurs fonctions. Bandes fournies. 43-316. Cour. 249.95.

199.95



Calculatrice solaire format carte de crédit

Finis les piles. La EC-406 s'alimente à la lumière. Mémoire 4 touches. 65-904. Courant 16.95.

RABAIS 41%

9.95

Vente retour à l'école



Le tourne-disque LAB-430 a de superbes caractéristiques

Entraînement direct, réglage neutre commandés à l'avant. Cellule à aimant de \$39.95. 42-2914. Cour. 189.95.

129.95

RABAIS \$60



Portative AM/FM de qualité toujours à votre portée

Son excellent grâce au H.-P. 5 1/4". Ampli accordé. Sortie de son: 1W. CA/ piles. 12-650*. Cour. 89.95.

59.95

RABAIS 33%

Voir les pages blanches pour le Radio Shack le plus près.

Il peut arriver que certains articles ne soient pas disponibles en quantité suffisante pour répondre à la demande. Si notre stock d'un article renouvelable de notre gamme courante est provisoirement épuisé, nous vous fournissons un bon de réduction différée vous permettant de vous le procurer au prix annoncé aussitôt qu'il sera disponible. Certains articles peuvent être offerts en quantités limitées pour la période de cette offre. Nous nous réservons le droit de corriger les erreurs typographiques. Tandy Corporation détient les droits de propriété, Tandy Electronics Limited en est un usager inscrit.

Radio Shack

*Piles/cassettes/adaptateurs non fournis



À vos marques, partez... et économisez!

Chronomètre à LCD pour jusqu'à 59 mn/59 s. et 99/100. Avec piles. 63-5009. Cour. 39.95.

24.95

RABAIS 37%

Vente retour à l'école



Grands chiffres facile à lire en tout temps

Réveil à réglage facile et rapide à prix abordable. 63-785. Cour. 29.95.

19.95

RABAIS 33%